

le monde des

artisans

juillet/août 2019 • 1,50 €
Bimestriel #131

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// SARTHE

PAYS DE LA LOIRE

Les Mains d'Or 2019



04 ÉVÉNEMENT
Artisan d'un jour

24 PRATIQUE
L'offre de formation
du 2^e semestre

32 MÉTIER
Pisciniers: grand
bleu à l'horizon

PREMIÈRE ÉDITION RÉGIONALE
TROPHÉES DES MAINS D'OR

P. 12

CMA
PAYS DE LA LOIRE
SARTHE

Ford Entreprise. Notre métier, simplifier le vôtre.

NOUVEAU FORD KUGA E85

269€ / mois⁽¹⁾
SANS APPORT

LLD 48 MOIS / 60 000 KM.
ENTRETIEN, ASSISTANCE 24H/24
ET GESTION DES PERTES TOTALES INCLUS.

CO₂
156 g/km

CONSUMMATION
MIXTE⁽²⁾
6,9 l/100 km

SANS MALUS

CARTE GRISE GRATUITE⁽³⁾

TVA RÉCUPÉRABLE⁽⁴⁾



Audio Ford SYNC avec
Bluetooth® et écran tactile 8",
compatible WAZE



Système d'accès et de démarrage
sans clé Ford KeyFree



Aide au stationnement
arrière



Régulateur et limiteur
de vitesse



GT Automobiles **Ford Le Mans**

11 Rue Bessemer • 72100 Le Mans

Téléphone : 02 43 85 23 23 • www.fordlemans.fr

Votre contact entreprise :

Quentin Lizard

q.lizard@gtautomobiles.com

07 79 71 79 28

(1) Location Longue Durée 48 mois / 60 000 km, avec "maintenance / assistance" et gestion des pertes totales, d'un Ford Kuga Titanium Flexifuel-E85 150 ch Type 04-19 neuf, sur stock, soit 48 loyers de 269 €/mois. Modèle présenté : Ford Kuga 5P ST-Line Flexifuel-E85 BVM6 Type 04-19 avec options, soit 48 loyers de **352 €/mois**. Loyers exprimés TTC, hors bonus/malus écologique et carte grise. Offres non cumulables, réservées aux professionnels, valables du 01/06/19 au 30/06/19 dans le réseau Ford participant en France métropolitaine selon conditions générales LLD et sous réserve d'acceptation par Bremany Lease, SAS au capital de 39 650 €, RCS Versailles N° 393 319 959, 1 rue du 1^{er} mai, Immeuble Axe Seine 92000 Nanterre. Société de courtage d'assurances N° ORIAS 08040196 (orias.fr). (2) Norme NEDC Corrélée du modèle présenté. (3) Montant de la carte grise réduit de 50% en Bretagne et Picardie. Pas de minoration en Centre-Val de Loire. Source : service-public.fr au 09/01/19. (4) Source : Article 298 du Code Général des Impôts.

Consommation NEDC Corrélée (l/100 km) : 5,2 - 8,9. CO₂ (g/km) : 136 - 202. Consommation WLTP (l/100 km) : 6,0 - 8,4. CO₂ (g/km) : 158 - 202.

Dès le 01/09/17, certains véhicules neufs sont réceptionnés sur la base de la procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai plus réaliste permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂. À partir du 01/09/18, la procédure WLTP remplace complètement le nouveau cycle européen de conduite (NEDC), procédure d'essai utilisée précédemment. Les conditions d'essai étant plus réalistes, la consommation de carburant et les émissions de CO₂ mesurées selon la procédure WLTP sont, dans de nombreux cas, plus élevées que celles mesurées selon la procédure NEDC.

ford.fr



LA VIE ÉCONOMIQUE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE...

Nous connaissons des périodes mouvementées qui ont ralenti l'activité de nos entreprises, voire les ont fragilisées.

Si des signes semblent indiquer une reprise, souhaitons que ces indicateurs soient suffisamment forts pour permettre aux artisans de se projeter et de reprendre les investissements nécessaires à leur développement.

La vie de nos institutions n'est pas non plus un long fleuve tranquille...

La réforme de la formation change la donne. Si on peut développer l'apprentissage, nous serons vigilants, notamment pour les ouvertures de sections. En termes de financement, l'équilibre reste fragile et notre réseau se mobilise, afin qu'il y ait égalité de traitement pour tous les apprentis...

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, les investissements engagés dans nos CFA feront la différence. Le programme de rénovation en cours, avec le concours de la Région et de l'État, positionnera nos établissements à la pointe de la technologie. La loi Pacte modifie profondément les modalités d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets. Face à ces enjeux, les élus de la CMA restent déterminés à apporter le meilleur service aux entreprises en renforçant les coopérations avec les intercommunalités et en allant à la rencontre des artisans. Vous défendre et vous accompagner, tels sont les objectifs de la CMA !

Joël Fourny

Président de la CMA
des Pays de la Loire

Guy Deschoolmeester

Président de la délégation Sarthe

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPDL



@CMARPDL



ACCUEIL72@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Artisan d'un jour : Semaine nationale de l'artisanat

Clap de fin pour la 25^e étape l'Artisana'Tour

Laissez-vous surprendre par les artisans en métiers d'art

Un 2^e titre « portraitiste de France » pour Anne Wulveryck

Les Répar'Acteurs s'exposent à la journée citoyenne du Mans

Artisa'Night : plongez dans l'expérience numérique

PRATIQUE 22

Le rêve de Mathilde

Si on parlait orientation professionnelle en faisant son shopping

10 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

Offre de formation du 2^e semestre 2019

Quels congés pour mon apprenti ?

Loi Pacte: les nouveautés qui vous concernent

REGARDS 32

Métiers: pisciniers et vitraillistes

Maison Fey: talent à fleur de peau

Recruter autrement

Agnès Pannier-Runacher: « Avec les CMA pour faciliter le quotidien des artisans »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Sarthe.

Le Monde des artisans n°131 – Juillet/août 2019 – Édition de la Sarthe – Président du comité de rédaction des pages locales: Guy Deschoolmeester – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe – Éditeur délégué: Stéphane Schmitt – Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – Secrétariat de rédaction: Pixel6TM – Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquiere@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquiere@orange.fr – Photographies: Pixel6TM, crédits photos pages départementales: cma 72 – Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter – Conception éditoriale et graphique: TEMA/TM Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication: Pixel6TM – Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. PDG et directeur de la publication: François Grandidier – N° commission paritaire: 0321 T 86957 – ISSN: 2495-4187 – Dépôt légal: à parution – Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.





S'initier au métier, au savoir-faire des artisans et prendre conscience de la richesse économique, humaine et du talent de professionnels qualifiés... voilà ce qu'a permis l'opération Artisan d'un jour durant la Semaine nationale de l'artisanat, qui s'est déroulée du 3 au 7 juin.

Dans la Sarthe, ce sont des directeurs d'agence bancaire et des conseillers « professionnels » qui ont réalisé une immersion en entreprise artisanale, le temps d'une demi-journée, afin de découvrir ses attraits. Michel Louvard, Jean-Éric Lecrenais et François Leclair se sont ainsi prêtés au jeu avec enthousiasme et curiosité. Chacun a pu participer à l'activité de l'entreprise et a pu vivre les conditions réelles liées au métier. Merci à Isabelle Ratiskol, Patrice Renaudin,

Grégory Le Durand et Nicolas Poulen d'avoir pris de leur temps pour cette participation. Merci également à Jean-Éric Lecrenais, Michel Louvard et François Leclair pour leur implication dans cette opération originale. Pour Bernard Stalter, président de CMA France « *cette semaine est l'occasion de mieux connaître ces femmes et ces hommes qui font la Première entreprise de France, qui font vivre nos territoires et contribuent à l'économie nationale* ».

RETOUR EN IMAGES



▲ Michel Louvard - Crédit Agricole Anjou-Maine - directeur d'agence Espace des professionnels Le Mans, accueilli chez Patrice Renaudin, prothésiste dentaire « Céno'Den t » - Le Mans.



▲ François Leclair - BNP Paribas - directeur d'agence Chasse Royale Le Mans, accueilli chez Grégory Le Durand et Nicolas Poulen - « Lg Traiteur » - Le Mans.



▲ Jean-Éric Lecrenais - Crédit Mutuel - chargé d'animation du territoire - Direction départementale de la Sarthe, accueilli chez Isabelle Ratiskol, miroiterie et décoration sur verre « Grav'Or » - Le Mans.



▲ 1^{re} étape à Saint Calais – mardi 2 avril.

Clap de fin pour la 25^e étape Artisana'Tour

C'est à Mamers ce lundi 3 juin que l'Artisana'Tour a terminé sa tournée 2019, débutée le 2 avril. En passant par Saint-Calais, Sablé-sur-Sarthe, la Ferté Bernard puis Fresnay-sur-Sarthe, ces 5 étapes viennent s'ajouter à celles parcourues depuis 2016. Artisans et élus locaux ont pu échanger sur divers sujets auprès des conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat et de ses partenaires (Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, Orange et Axa Assurances). Ces moments de convivialité se sont traduits, à chaque étape, par une pause déjeuner offerte aux artisans présents.

Comme en témoigne Christophe Huar, dirigeant de Huar Revêtements, à Sablé-Sur-Sarthe. « Je trouve le concept sympathique. La délocalisation de la chambre de métiers et de l'artisanat sur notre territoire est une démarche appréciable pour nous. Nous n'avons pas toujours le temps de venir sur le Mans. Un aller-retour s'est tout de suite une demi-journée. Je suis déjà venu sur l'étape de Sablé en avril 2016. Je suis revenu cette année car cette opération est l'opportunité de se retrouver entre artisans et rencontrer les élus locaux. Dommage que les artisans du secteur ne soient pas venus plus nombreux ! »



▲ 2^e étape à la Ferté Bernard – mardi 7 mai.



▲ 3^e étape à Sablé-sur-Sarthe – mardi 14 mai.



▲ 4^e étape à Fresnay sur Sarthe – jeudi 23 mai.



▲ 5^e étape à Mamers – lundi 3 juin.

Recruter et intégrer un nouveau salarié

NOUS AVONS DES SOLUTIONS POUR RECRUTER ET FIDÉLISER VOS FUTURS TALENTS

Vous rencontrez des difficultés pour trouver des bons candidats ?

- Vous êtes dans un secteur en pénurie de main-d'œuvre ?
- Vous avez déjà tout essayé pour recruter ?
- Vos salariés quittent l'entreprise trop rapidement ?

La chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie vous proposent de participer à :

- un atelier de recrutement, vendredi 27 septembre à 8h30, à la CMA Sarthe,
- un atelier pratique sur l'intégration d'un nouveau salarié, jeudi 21 novembre à 18h30, à la CCI du Mans.

POUR VOUS INSCRIRE :

Sandrine Triffault - Mobilité Professionnelle & Ressources Humaines - 02 43 50 20 81 - 06 49 24 83 14 - striffault@artisanatpaysdelaloire.fr



Laissez-vous surprendre par les artisans en métiers d'art

Du 12 au 16 septembre prochain, le Centre des expositions du Mans organise l'événement commercial et festif de la rentrée sarthoise, la Foire du Mans « Les 4 jours ». Un moment de rencontres et d'échanges où de nombreux Sarthois se retrouvent chaque année.

Retrouvez le stand de la chambre de métiers et de l'artisanat installé, comme à l'accoutumée, dans le Forum sur le stand n°17, en présence de son partenaire exclusif et historique, la Banque Populaire Grand Ouest. Les artisans en métiers d'art vous présenteront leur savoir-faire et vous feront profiter de nombreuses

animations, telles que des démonstrations de tournage sur bois, de décoration sur céramique, de fabrication d'accessoires de maroquinerie, poterie...

CONTACT : Christelle Langlais, responsable communication
02 43 74 53 83 - communication72@artisanatpaysdelaloire.fr

BREVET DE MAÎTRISE COIFFURE

ACQUÉRIR L'EXCELLENCE DANS VOTRE MÉTIER ET MAÎTRISER LE PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE

Le brevet de maîtrise coiffure de niveau III, s'adresse aux créateurs/repreneurs, responsables ou futurs responsables de salon.

Ce diplôme peut aussi vous permettre de devenir formateur.

La formation est centrée sur l'acquisition de compétences managériales, sur l'approfondissement de la gestion économique et financière, mais aussi sur le développement des connaissances et des compétences professionnelles. Le brevet de maîtrise permet l'obtention du titre de maître artisan après deux années d'activité dans le métier exercé.

FORMATION PAR MODULES LES LUNDIS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2019.

RENSEIGNEMENTS, FINANCEMENT : Béatrice Leblanc au 02 43 50 13 76
bleblanc@artisanatpaysdelaloire.fr

Formation en partenariat avec la Maison de la Coiffure.



JACOBI LUND

FID PRO UNE SOLUTION INNOVANTE



Gérez facilement votre relation client
et contribuez au **développement**
de votre activité.

GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Bouzière - CS 26838 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504 - Crédit photo : istock.

ACCOMPAGNER VOS PROJETS ET VOTRE DÉVELOPPEMENT

LE MANS

97, avenue Bollée
02 43 40 50 40
lemans@fiteco.com

FITECO vous aide à relever vos défis en vous proposant les services d'expertise-conseil dont vous avez besoin afin de réaliser vos projets, développer et pérenniser votre activité.

Création - Gestion - Social - Juridique - Fiscal - Patrimoine.

fiteco.com



FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



Le magazine
de référence
de l'artisanat

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...



Un 2^e titre « portraitiste de France » pour Anne Wulveryck

STUDIO PHOTO « POSE EMOI ». Des clichés de futures mamans, des photos de famille et de mariage, des portraits de bébés... l'univers du studio « Pose Emoi » nous transporte. Ici se dégage une véritable sensation de plénitude et de bien-être.

Dès le pas-de-porte passé, nos regards ne savent pas où se poser. Une galerie qui fait tourner les têtes, une décoration soignée et atypique, Anne Wulveryck nous accueille dans son studio à Yvré-le-Polin. « Quand j'étais enfant il y avait beaucoup de photos à la maison et j'adorais feuilleter les albums de famille. Plus tard, l'un de mes frères a suivi une formation à l'école de l'image Gobelins à Paris. Cela a attiré ma curiosité et j'étais très envieuse d'intégrer cette filière moi aussi, mais je doutais trop de mes capacités », déclare Anne.

Pour ses 19 ans, Anne reçoit son premier appareil photo Reflex. « Pendant des années, je me suis amusée à prendre des photos du quotidien, quelques portraits... J'étais parfois mise à contribution pour les événements familiaux. Mais cela ne restait qu'un loisir à cette époque. »

Le temps est arrivé de choisir une orientation, qui a étrangement conduit Anne vers le diplôme de prothésiste dentaire. « Étant d'une nature patiente et attirée par les métiers manuels, ce choix me convenait. » Néanmoins, après quelques années, cette profession l'isole. Sa nouvelle vie de maman lui passe sous le nez. Licenciée pour baisse d'activité de l'entreprise, la curio-

sité d'Anne l'amène à devenir monteur en lunetterie. Sa passion pour la photographie la rattrape.

À 40 ans, elle s'offre un boîtier Reflex numérique, adhère à un Club photographes amateurs et améliore sa technique.

En 2013, la machine est lancée. Anne et son époux achètent un ancien restaurant qu'ils réaménagent en studio photo. Tout y est ! « Il nous fallait réunir en un même lieu, notre lieu de résidence, un lieu d'accueil pour nos clients et un espace confortable pour installer notre studio photo », précise Anne.

À peine quatre ans après son début d'activité, Anne rafle le titre de portraitiste de France 2017. « J'ai voulu tenter ce titre pour me situer dans la profession. Cela a payé et a confirmé que j'y avais bien ma place. »

ATTENTIONNÉE, PASSIONNÉE ET TOUJOURS EN QUÊTE DU MIEUX FAIRE, Anne concourt au titre de portraitiste de France 2019. Consécration ! elle remporte une seconde fois ce précieux sésame, gage de qualité, reconnu par les professionnels de la photographie et l'assurance d'un travail professionnel accompli. STUDIO POSE EMOI - Anne Wulveryck 33 rue du 8 Mai, 72330 Yvré-le-Polin. contact@pose-emoi.fr - 0786002200

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur

Artisanat.fr >

Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

PORTEUR DE PROJET ARTISAN JEUNE / APPRENTI COLLECTIVITÉ

L'Artisanat
PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE
EN SAVOIR PLUS

02 février
LIVRE BLANC DE L'APPRENTISSAGE DU RÉSEAU DES CMA

25 janvier
PACTE : CONSULTATION OUVERTE À TOUS LES CITOYENS

25 janvier
LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018 DU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

25 janvier
MARTINIQUE : VISITE DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET DE LA MINISTRE DU

TOUTES LES ACTUALITÉS

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-MARITIME
135 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE DORE

CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA
+1M PERSONNES REÇUES
140 000

FLORALIES INTERNATIONALES

PARTENARIAT. Une coopération étroite entre les chambres syndicales des artisans fleuristes et la CMA Pays de la Loire s'est créée.



Pour la première fois, la CMA Pays de la Loire était présente aux Floralies internationales, qui ont fermé leurs portes le 19 mai dernier. En partenariat avec les chambres syndicales des artisans fleuristes de Loire-Atlantique et de Vendée, l'Union des apiculteurs de Loire-Atlantique et IDFel Val de Loire, un espace ornamental a été créé. Les objectifs poursuivis :

→ valoriser le métier de fleuriste et les filières indispensables à son activité : floriculture, horticulture, arboricul-

ture, apiculture... « *Sans les abeilles, il ne resterait que peu de temps à l'Homme* » - Albert Einstein ;

→ valoriser les valeurs de l'artisanat, en choisissant l'abeille comme alter ego de l'artisan au sein du plus grand jardin éphémère ;

→ promouvoir le concours régional des Meilleurs Apprentis de France fleuristes qui, sur proposition et impulsion de la CMA Pays de la Loire, a pu se tenir au cœur des Floralies, pour la toute première fois.

Mathilde Landel de l'Urma Sarthe a remporté la médaille d'or régionale qu'elle a remise en jeu au national le 27 juin dernier*. À la suite de la proclamation des résultats, Joël Fourny a reçu les lauréats pour les féliciter et les encourager à poursuivre dans leur voie.

* Résultat non connu lors de l'impression.



ZOOM SUR LE MALI



INTERNATIONAL. En février dernier, les présidents Youssouf Bathily de la CCI du Mali et Joël Fourny, de la CMA Pays de la Loire signaient une convention. Cet engagement s'est notamment concrétisé par une mission à Bamako du 22 au 27 avril, conduite par Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire. À cette occasion, la délégation française a élaboré des formations à l'entrepreneuriat pour les métiers de la viande, de l'énergie, de la maintenance. Lors de l'assemblée générale des chambres de métiers du Mali, Daniel Laidin a souligné que « *la formation professionnelle devrait être portée par les chambres, leurs élus chefs d'entreprise, pour la stabilité de l'économie et du pays* ». L'accueil du président Meba de la CCI du Togo les 3 et 4 mai, en Vendée, a confirmé ce besoin pour la jeunesse locale.

Artisana'Tour 2019

Au programme de cette opération régionale, **25 ÉTAPES** pour aller à la rencontre des artisans, au plus près de leurs activités et de leur lieu de vie.

La chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire va, depuis avril dernier et dans les prochains mois, échanger librement avec les dirigeants d'entreprises artisanales, dans chaque département. Les équipes de la CMA feront ainsi étape dans 25 communes entre 12 heures et 14 heures pour répondre aux questions des artisans sur la transmission, la création-reprise, l'apprentissage, la labellisation, la formation conti-

nue, les formalités... Placées sous le signe de la convivialité, ces rencontres sont aussi l'occasion de mieux se connaître, de dialoguer et de répondre aux attentes des dirigeants et de leurs salariés. Avec nos partenaires, AXA, Orange et le Crédit Agricole, les élus de la CMA profiteront de ces déplacements pour mettre à l'honneur et récompenser le savoir-faire, l'audace et l'innovation des artisans locaux. Enfin, Artisana'tour c'est aussi l'occasion

pour les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire d'échanger avec les élus et les décideurs locaux, sur les politiques mises en place pour accompagner l'activité économique du secteur des métiers.

POUR PLUS D'INFORMATIONS sur les étapes de l'Artisana'Tour dans votre département, reportez-vous aux pages Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe ou Vendée de votre magazine.



Première édition régionale trophées des Mains d'Or

MÉTIERS D'ART. Initiés et organisés par la CMA Pays de la Loire, les trophées des Mains d'Or mettent en valeur l'excellence des savoir-faire des professionnels des métiers d'art sur tout le territoire ligérien.

Cette opération, qui associe les élus et les collaborateurs des CMA, se déroule à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art (Jema). Cette première édition s'est structurée en Pays de la Loire autour de quinze circuits de visites d'ateliers et/ou de collectifs de professionnels métiers d'art, lesquels ouvraient leurs portes au public, le 5 avril dernier. L'objectif de ces circuits est d'engager les professionnels du secteur sur la voie de la qualité en termes d'accueil, de présentation et de démonstration. En proposant une première journée de visite, le vendredi, aux représentants des CMA, le souhait est aussi de rapprocher la filière des métiers d'art des autres filières de l'artisanat.

À l'issue de ces visites, une soirée de remise des trophées des Mains d'Or est organisée dans les départements, entre juin et septembre. Ce moment convivial permet d'accueillir l'ensemble des professionnels métiers d'art du département et les participants aux différents circuits, pour les remercier de leur engagement et de leur accueil. Cette soirée représente aussi l'occasion pour le binôme élu-collaborateur de remettre, par circuit organisé, un trophée et une séquence vidéo de courte durée au professionnel qu'ils auront choisi comme étant leur coup de cœur.



Dates des soirées des trophées des Mains d'Or :

- en Vendée le 3 juin 2019 ;
- en Maine-et-Loire le 26 juin ;
- en Loire-Atlantique le 3 juillet ;
- en Sarthe-Mayenne le 19 septembre.

UNE NOUVELLE OFFRE POUR LE STAGE PRÉALABLE À L'INSTALLATION DANS LES CMA

La suppression de l'obligation, pour les artisans, de suivre le stage de préparation à l'installation (SPI), est entrée en vigueur le 24 mai dernier. Les porteurs de projets ont toutefois intérêt à sécuriser leur parcours en suivant une formation. À cet égard, les CMA vont mettre en œuvre une nouvelle offre plus adaptée, « à la carte », permettant ainsi de proposer des packs « clé en main » aux créateurs et aux repreneurs. L'enjeu essentiel, pour les CMA, est de commercialiser une nouvelle offre de formation innovante, attractive, harmonisée, modulaire et adaptée à tout créateur repreneur d'entreprise, à un tarif unique pour chaque pack, quel que soit le lieu d'implantation du futur chef d'entreprise. Ainsi, en complément du SPI actuel, les porteurs de projets auront le choix de suivre :

- le « pack micro », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA, destiné spécifiquement aux créateurs en microentreprise ;
- le « pack les essentiels », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA ;
- le « pack premium », d'une durée de 35 heures avec un à deux rendez-vous individuels avec un conseiller CMA.

Cette nouvelle offre se mettra en place au cours du deuxième semestre et sera progressivement enrichie pour répondre aux différents besoins des porteurs de projets.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, contactez le service aux entreprises de votre délégation.

Vous envisagez de recruter ? Pensez aux emplois francs !

LE SAVEZ-VOUS ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, si vous embauchez un demandeur d'emploi résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Maine-et-Loire, que ce soit en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Quels sont les quartiers concernés en Maine-et-Loire ?

En Maine-et-Loire, le demandeur d'emploi doit résider dans un des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Angers, de la communauté d'agglomération du Choletais ou Saumur Loire développement.

Quel est le montant de l'aide ?

- 5 000 € par an pendant trois ans pour une embauche à temps plein en CDI.
- 2 500 € par an pendant deux ans pour une embauche à temps plein en CDD d'au moins six mois.

Quelles entreprises peuvent bénéficier de l'aide emploi franc ?

Toutes les entreprises et toutes les associations affiliées à l'assurance-chômage, mentionnées à l'article L. 5134-66 du Code du travail, peuvent recourir aux emplois francs.

Quelles sont les conditions à remplir pour prétendre à l'aide ?

- Embaucher un demandeur d'em-

ploi, inscrit à Pôle emploi et qui réside dans l'un des quartiers cités.

- Embaucher cette personne en CDI ou en CDD d'au moins six mois.
- Être une entreprise affiliée à l'assurance-chômage.
- Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les six mois avant sa date d'embauche.
- Ne pas avoir procédé, dans les six mois précédant l'embauche, à un licenciement économique sur le poste à pourvoir.

Si ces conditions sont remplies, vous pouvez recruter une personne en emploi franc :

- quel que soit son âge ;
- quel que soit son niveau de diplôme ;
- quelle que soit son ancienneté d'inscription à Pôle emploi ;
- quel que soit son temps de travail au moment de l'embauche ;
- quelle que soit sa rémunération au moment de l'embauche.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez remplir le formulaire de demande et l'envoyer à Pôle emploi, au plus tard deux mois après la signature du contrat de travail. L'aide sera versée par Pôle emploi, chaque semestre, sur présentation d'un justificatif de présence du salarié.

Pour remplir ce document, vous devez demander à la personne que vous souhaitez embaucher :

- son attestation d'inscription à Pôle emploi mentionnant son adresse ;
- un justificatif de domicile.

i Pour en savoir plus : www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

ATTENTION !



N'oubliez pas de joindre ces pièces à la demande d'aide. Les adresses mentionnées sur le justificatif de domicile et sur l'attestation de Pôle emploi doivent être les mêmes. En cas de difficultés, ou pour être aidé dans votre recherche de candidats, vous pouvez appeler le service employeurs de Pôle emploi au 3995.

STARS ET MÉTIERS RÉGION 2019



Le 6 juin dernier, la soirée de remise des prix régionaux Stars & Métiers s'est déroulée à Angers, en partenariat avec la Banque Populaire Grand Ouest. Le grand prix régional a été décerné à l'entreprise Pouclet Chaudronnerie (Vendée), prix qui encourage l'excellence, l'audace et l'innovation de chefs d'entreprises artisanales passionnés.

Reprise d'entreprise et croissance externe

UNE STRATÉGIE GAGNANTE. Vous êtes actuellement en recherche active de salariés, mais vous ne parvenez pas à recruter ? Avez-vous pensé à la solution suivante : la croissance externe ?

Il s'agit de la reprise d'une entreprise permettant d'intégrer des salariés expérimentés, tout en se développant, grâce au fichier clients de l'entreprise achetée. Il existe deux types de développement pour une stratégie de croissance externe donnée :

- un développement par spécialisation va permettre de s'agrandir rapidement, grâce à l'acquisition d'entreprises de même type que l'entreprise mère ;
- un développement par diversification permet d'accéder à de nouvelles compétences, des savoir-faire, des technologies, ou bien tout simplement à un nouveau marché ou de créer une complémentarité par rapport à la première activité.

Vous êtes invité à consulter la Bourse nationale des créateurs, repreneurs et des cédants pour entreprendre dans l'artisanat : <https://entreprendre.artisanat.fr/fr/liste-des-offres>



Guillaume Guesdon - 02 43 74 53 61 - gguesdon@artisanatpaysdelaloire.fr +

LA LOI PACTE en cinq mesures

Adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, comporte cinq mesures visant spécialement les artisans.

GUICHET UNIQUE

Le réseau des CMA sera vigilant concernant les informations et les données du futur registre général des entreprises, afin d'accompagner et d'assurer ce lien de proximité avec les artisans. Le Gouvernement semble avoir compris l'enjeu lors des discussions au Parlement.

TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Le constat est récurrent : les transmissions d'entreprises sont insuffisantes et cela met en péril de nombreux emplois. C'est donc le rôle des CMA que de sensibiliser les chefs d'entreprise au plus tôt à ce sujet. Nous ne pouvons donc que saluer toutes les mesures de bon sens prises dans la loi Pacte.

SEUILS

CMA France avait défendu l'idée de relever à 21 salariés le premier seuil social applicable. Cette mesure n'a pas été retenue. Toutefois, les CMA ont obtenu un délai d'adapta-

tion lors du franchissement d'un seuil par les entreprises, soit cinq ans avant que l'artisan ne se voie appliquer des nouvelles obligations.

STAGE PRÉPARATOIRE À L'INSTALLATION (SPI)

Le réseau des CMA s'était opposé à la suppression de l'obligation de suivre le SPI. Elles proposeront donc une nouvelle offre de formation attractive, modernisée et digitalisée, pour répondre aux besoins individualisés des créateurs.

STATUT ET PATRIMOINE

Depuis des années, les conjointes qui travaillent auprès de leur mari artisan ne sont pas protégées. Cette situation générerait des inconvénients multiples : risques pénaux pour dissimulation d'activité, requalification en salariat de l'activité du conjoint, contentieux en cas de divorce... Elles seront désormais protégées.

MISE EN CONFORMITÉ

Fin du dépôt des dossiers d'Ad'AP

Les établissements recevant du public avaient **JUSQU'AU 31 MARS 2019** pour déposer leur dossier d'agendas d'accessibilité programmée, afin de présenter la planification des travaux pour se conformer à la réglementation de mise en accessibilité de leur établissement.



Le dépôt et l'instruction de dossiers d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne sont plus possibles depuis le 31 mars 2019. Les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent désormais déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales. Cette règle générale ne connaît de

dérogations (possibilité d'intégrer, après le 31 mars, des ERP au dispositif des Ad'AP) que dans trois cas :

- celui des gestionnaires d'ERP ayant un Ad'AP en cours, dont la situation évolue, à la suite d'une extension de leur patrimoine ou d'une dégradation de leur situation financière;
- celui des dossiers déposés avant le 31 mars 2019 et en cours de traitement, parce qu'incomplets ou sous

avis défavorable avec un délai supplémentaire pour les redéposer;

- celui de Mayotte, compte tenu de la mise en œuvre différée des dispositions de l'ordonnance de 2014 précitée dans ce DOM.

POUR TOUTE INFORMATION
 Olivier Poizac
 Conseiller en développement
 des entreprises
 opoizac@artisanatpaysdelaloire.fr
 02 51 13 83 39

La médiation du crédit en cinq points



SA MISSION

Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.



SES ATOUTS

Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.

SON RÉSEAU

105 médiateurs du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).

ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement via le site internet : www.mediateur-credit.banque-france.fr
 L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



LE CENTRE D'APPEL

0810 00 12 10
 permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

Le top 5 des motifs de saisine



- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

Les 5 étapes de la médiation

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation
- Possibilité pour les établissements financiers de revoir leur position
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le médiateur



Les 5 avantages de la Médiation du crédit



- Un service gratuit et confidentiel
- Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- Une expertise sur mesure
- Un traitement local de son dossier

www.mediateur-credit.banque-france.fr

Le bien-être au travail, c'est aussi pour les artisans

CONFÉRENCE. À l'occasion de la tournée nationale 2019 du Club Prévention Santé, le palais des congrès du Mans affichait complet le 6 juin pour la venue de Michel Cymès.

Il y avait 1 400 participants pour la tournée nationale des conférences gratuites du Club Prévention Santé, animées par Michel Cymès sur le thème du bien-être au travail. La CMA Pays de la Loire comptait parmi les partenaires. Au sein des intervenants en santé au travail, Olivier Torres (président et fondateur de l'Observatoire Amarok, dédié à la santé des dirigeants). Ce « Pmiste » a pris la parole en citant l'une des phrases qu'il entend régulièrement des travailleurs indépendants: « *Je n'ai pas le temps d'être malade.* » En ouverture de soirée, Joël Fourny, président CMA Pays de la Loire, et Lionel Fournier, directeur régional

d'Harmonie Mutuelle, ont signé un partenariat en faveur de la prévention santé des artisans comprenant:
 → le lancement d'une enquête « pratiques santé » des artisans ligériens;
 → l'animation d'ateliers collectifs de prévention en deux formats: sessions d'information-sensibilisation territoriales « santé des artisans et performance de leur entreprise ». Atelier complet d'une journée, visant à comprendre les liens santé des artisans/performance de leur entreprise, à apprendre à gérer leur stress, leur sommeil, leur alimentation et leur temps, car pour bien entreprendre, il est important d'être en bonne forme.



Meriem Boutera - mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr +

LES APPRENTIS DE L'URMA EN CHIFFRES

Des jeunes formés à l'Urma très satisfaits des prestations et qui représentent un vivier d'entrepreneurs !

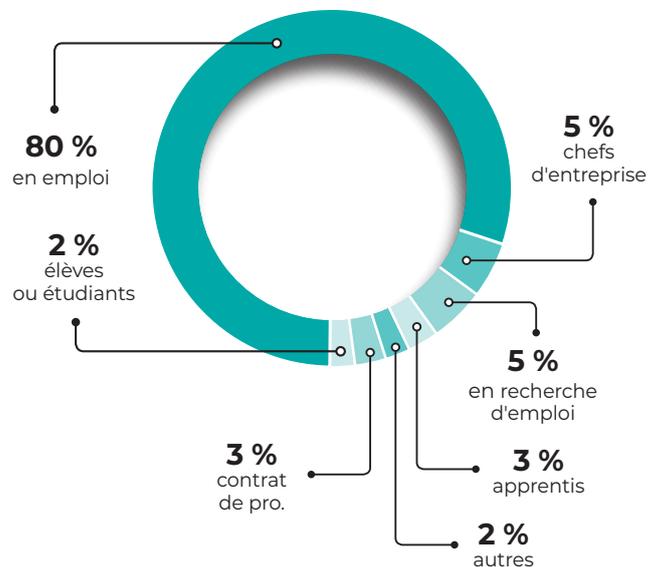
92 % des apprentis de l'artisanat formés au sein des établissements de l'Urma sont satisfaits de leur formation, et pour 90 %, cette formation était en phase avec leurs attentes. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée en novembre 2018 par la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire auprès de 2 000 apprentis.

Pour 80 % d'entre eux, le diplôme préparé correspond à l'emploi exercé aujourd'hui. C'est particulièrement vrai pour les deux principaux secteurs de formation de l'Urma:

83 % pour l'alimentation et 86 % pour la mécanique automobile et les véhicules professionnels. Tous secteurs confondus, ils sont un peu plus de la moitié à avoir un diplôme de niveau V (CAP), mais 40 % des apprentis ayant répondu à l'enquête ont un diplôme de niveau IV ou plus (brevet et bac professionnel, BTS). Pour les apprentis qui ont quitté l'Urma depuis cinq ans, ils sont 88,5 % à exercer une activité professionnelle (94 % de salariés et 6 % de chefs d'entreprise). Seuls 5 % de ces anciens apprentis sont en recherche d'emploi. Près des trois quarts des étudiants sortis de l'Urma depuis deux ans sont déjà en activité tandis que 20 % poursuivent leur formation. La moitié des « fraîchement » diplômés (2018) poursuit sa formation par la voie de l'apprentissage en 2019. Pour les trois quarts, ce parcours s'effectue au sein des établissements de l'Urma.

SITUATION DES ANCIENS APPRENTIS DE L'URMA EN 2018

SESSION N-5



L'Urma Mayenne intègre de nouvelles formations dès la rentrée 2019

L'APPRENTISSAGE EN MAYENNE va connaître un bouleversement inédit. En effet, la fusion du CFA des Villes de la Mayenne et de l'Urma Mayenne est aujourd'hui sur les rails.



Pour Sébastien Marsat, directeur de l'Urma Mayenne : « C'est une très bonne nouvelle. Depuis un an, la négociation s'est déroulée dans un état d'esprit très constructif, avec les personnels du CFA des Villes de la Mayenne (CFAVM). Notre seule préoccupation, à tous, est la réussite des apprentis engagés dans des parcours de formation exigeants. L'offre d'apprentissage sera équivalente, voire meilleure puisqu'elle sera enrichie. »

À ce jour, ce sont environ 700 apprentis supplémentaires qui intégreront l'Urma Mayenne dès la rentrée 2019. « L'Urma Mayenne compte aujourd'hui plus de 600 apprentis. Nous atteindrons donc le seuil des 1 300 en septembre prochain, ce qui en fera le deuxième plus grand centre de formation professionnel des Pays de la Loire du réseau des

CMA », précise-t-il. Concrètement, l'Urma Mayenne proposera, à la rentrée 2019, les formations par apprentissage dans les secteurs suivants :

- pharmacie ;
- coiffure-esthétique ;
- restauration,
- pâtisserie-boulangerie ;
- boucherie-charcuterie ;
- bâtiment ;
- électricité ;
- mécanique (automobile, espaces verts et agricole) ;
- BTS technico-commercial.

Une belle aventure pour l'apprentissage en Mayenne !

Cette profonde restructuration s'appuie sur la volonté de la Région des Pays de la Loire et des administrations gestionnaires du CFAVM d'en changer la gouvernance. « C'est une

véritable opportunité de créer un CFP aussi puissant dans le contexte de concurrence actuelle », déclare pour sa part, Frédéric Enfrein, directeur régional de l'Urma Pays de la Loire.

Aucun changement pour les contrats en cours

Frédéric Enfrein souhaite être rassurant quant aux contrats d'apprentissage en cours : « Cette fusion est totalement transparente pour les apprentis et pour les entreprises. Les contrats ne sont absolument pas impactés par la fusion des structures. Les conseillers du service apprentissage de la CMA Pays de la Loire-Mayenne sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations. »

URMA MAYENNE
i 30 Bd Volney - Laval
02 43 64 11 00

1^{er} partenariat entre la CMA et le Groupe Soregor

LA CMA PAYS DE LA LOIRE SARTHE ET LE GROUPE D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGOR, SIGNENT LEUR 1^{ER} PARTENARIAT POUR LE CONSEIL AUX CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES DE LA SARTHE.

Par le biais de cette convention, les deux partenaires ont souhaité mutualiser leurs compétences, réseaux et expertises, afin d'apporter aux créateurs et repreneurs d'entreprises de la Sarthe, un accompagnement spécifique et particulièrement adapté aux exigences de l'entrepreneuriat. Cette signature se concrétise, notamment, par l'intervention des conseillers création Soregor lors des « Réunions d'information pour Entreprendre » organisées toutes les semaines et animées par les conseillers de la CMA. Le Cabinet Soregor intervient dans cette étape pédagogique, importante dans le projet de création ou de reprise d'entreprise. Au cours de ces demi-journées d'information, il aborde les notions de prévisionnel d'activité, de plan de financement initial, indispensables pour valider la faisabilité de leur projet.



▲ Anne Pananceau-Mocher, responsable des secteurs Maine Anjou Touraine et directrice associée du Groupe Soregor, et Guy Deschoolmeester, président de la CMA.



Les Répar'Acteurs s'exposent à la journée citoyenne du Mans



Samedi 25 mai, les Répar'Acteurs sarthois occupaient les allées du parc Monod dans le quartier du Mans. Pour cette 2^e édition, des ateliers participatifs étaient organisés afin d'additionner les forces individuelles ou collectives dans l'intérêt du plus grand nombre et créer du lien social. Les Répar'Acteurs sont plus de 2000 artisans en Pays de la Loire! Cordonniers, bijoutiers, réparateurs d'électroménagers, hi-fi, Tv... réparateurs de vélos, réparateurs et reloqueurs de meubles, ébénistes, tapissiers d'ameublement... Répar'acteurs est un dispositif piloté par la CMA des Pays de la Loire depuis 2014, avec le soutien de l'Ademe.

Devenir Répar'acteurs c'est...

- inciter à faire réparer au lieu de jeter,
- valoriser les artisans de la réparation,
- promouvoir leur savoir-faire,
- réduire les quantités de déchets,
- favoriser l'économie circulaire, contribuer à l'économie de proximité, créatrice de lien social et d'emplois.

CONTACT :

Thierry Montgazon
02 43 49 88 69
tmongazon@artisanatpaysdelaloire.fr

Simple et gratuit, un kit de communication vous est fourni!

ÉCO-DÉFIS, UN LABEL POUR VOUS DÉMARQUER



Artisans-commerçants, récompensez vos efforts et mettez en valeur vos bonnes pratiques environnementales et de développement durable! La CMA Pays de la Loire Sarthe, le Pays de la Haute Sarthe et le Pays du Mans déploient le label national Éco-défis sur votre territoire.

CONTACT : Virginie Garry - Conseiller Développement Durable
02 43 74 53 61 - vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr

QUAND
VOUS REFERMEZ
UNE **Revue**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À ELLE.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Artisa'Night

Plongez dans l'expérience numérique

Pour sa deuxième édition, Artisa'Night vous donne rendez-vous le 28 novembre 2019. Grande nouveauté, Artisa'Night sera le point final de tout un parcours d'innovation numérique qui a débuté fin avril et qui s'achèvera le 7 novembre.

Le principe d'Artisa'Night est simple. On met à disposition une vingtaine de professionnels du numérique dans l'objectif que nos artisans puissent mieux comprendre toutes les évolutions qui les attendent et qui ont déjà commencé.

Ce qui vous attend...

Seront présents des professionnels de l'image, des drones, des impressions 3D, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, mais aussi des cubes d'immersion... tout cela à disposition de l'intégralité des métiers de l'artisanat. Vous l'aurez compris, la CMA a mis en place tout un parcours d'innovation numérique dans le but de vous présenter toutes ces évolutions présentes sur le marché.

Les ateliers numériques sont gratuits. Alors venez nombreux !

CONTACT : Romain de Heras – 02 43 74 53 61
rdeheras@artisanatpaysdelaloire.fr
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
et sur le site internet www.artisanight.com



DES CONFÉRENCES POUR SE PRÉPARER À UNE IMMERSION NUMÉRIQUE RÉUSSIE !

Jeudi 25 avril à la CMA

Conférence animée par Nicolas Jenft (i-NT Conseil et Formation)
« Les véritables apports d'Internet : visibilité, nouveaux clients... Et si le Web ne se limitait pas à cela. »



Vendredi 24 mai à Numériplan à Mamers

Conférence animée par Numériplan « La maquette du numérique dans le bâtiment, du virtuel à la réalité du chantier. »



Mardi 4 juin 19h00 à la CMA

Conférence animée par Vincent Porte (Neuralia.co)
Machines intelligentes - Êtes-vous prêt à les utiliser pour gagner beaucoup de temps ?





Parmi nos partenaires de l'événement Artisa'Night



Orange s'engage pour répondre aux défis digitaux des entreprises. Plus qu'une technologie, le digital constitue

une valeur pour nos clients et nos collaborateurs. Aujourd'hui, il fait partie intégrante de nos façons de vivre, de consommer, de travailler... Les professionnels ont conscience de la nécessité d'être visibles auprès de leurs clients et que cela n'est pas réservé uniquement aux grandes entreprises. D'ailleurs, 80% des consommateurs utilisent un moteur de recherche pour trouver une information locale : c'est la parfaite illustration du besoin. À la fois opérateur d'infrastructures, intégrateur de technologies et fournisseur de services à valeur ajoutée, Orange est un acteur de référence à même d'accompagner les entreprises dans cette transformation.



Les J est une entreprise de service du numérique qui répond aux besoins d'intégration des

nouvelles technologies dans les métiers des PME en leur apportant des solutions de développement à la hauteur de leurs ambitions. Comprendre et intégrer dans votre quotidien les nouvelles technologies, en tenant compte des habitudes de tous les usagers, clients ou collaborateurs.



Les entreprises de toutes tailles doivent aujourd'hui faire face à des attaques informatiques qui peuvent leur faire perdre toutes leurs données. Or vos données c'est la vie de votre entreprise. Sogec Informatique propose donc ses services pour vous accompagner et vous protéger au mieux face à ces menaces.



Kocka propose plusieurs types de missions en conseil, accompagnement de projet de site Internet, développement de solution intranet et développement d'application pour smartphone et tablette.



MAAF, la téléprésence au service des personnes en situation de handicap. MAAF propose

également un nouvel outil d'analyse et d'expertise « DiagoBTP » destiné aux professionnels du bâtiment. Cet outil de révision expert détecte automatiquement les activités « décennale » nécessaires ; L'équipe « DiagoBTP » vérifie que les travaux indiqués sont bien en adéquation avec le contrat décennal du client.



Entreprise de services numériques, Logicia Informatique est spécialisée dans les outils collaboratifs, la sécurité, les réseaux informatiques, les développements, les formations, les outils de gestion, le SAV.



Conseil juridique, fiscal, social, patrimonial, Cerfrance Mayenne Sarthe a créé des outils innovants sur Internet pour faciliter la gestion au quotidien des entrepreneurs et notamment des artisans !



BNP PARIBAS

BNP Paribas et la transformation digitale. BNP Paribas, 1^{re} banque à s'associer à France Num : parce qu'en 2019, cette transformation est nécessaire pour la croissance et la compétitivité des entreprises françaises. Parce qu'il s'agit de répondre à un besoin urgent mais aussi à une dynamique économique vertueuse, BNP Paribas a développé plusieurs actions pour accompagner la transformation digitale de ses clients professionnels, TPE/PME :

- une offre dédiée pour aider les entreprises dans leur digitalisation,
- un partenariat national avec la plateforme publique France Num.

RÉUSSITE

Le rêve de Mathilde

C'est l'histoire de Mathilde Landel, jeune étudiante, que Corinne Rossi, professeure de fleuristerie de l'Urma Sarthe, rencontre à l'occasion de FormaSarthe, en janvier 2018. Le rêve de Mathilde, depuis toute petite, est de devenir fleuriste. Soutenue par ses parents qui l'ont accompagnée sur son projet, elle se forme en gestion afin de peut-être un jour travailler dans sa propre boutique. Tout en révisant, elle suit leurs conseils et démarche les fleuristes sarthois sur les recommandations des développeuses de l'Urma.

Son atout, son parcours atypique

Un peu plus âgée que la moyenne, Mathilde convainc Sonia Brindeau et rejoint l'équipe des Maillots Fleuris au Mans, en août 2018. Un an plus tard, elle obtient un CAP fleuriste. Coachée par Marie Leproust et aidée par l'équipe de Sonia Brindeau, Mathilde s'attèle au concours du Meilleur Apprenti de France fleuriste.

Le 18 mai, aux Floralties de Nantes, Mathilde décroche la médaille d'or lors de la finale régionale du concours Maf des Mof.



▲ Au centre, Mathilde Landel, Sonia Brindeau à sa gauche.

PARCOURS DE FORMATION : TOUR D'HORIZON

En juin, les stagiaires de la formation professionnelle continue ont entamé voire, pour certains, terminé leur parcours de formation au sein de la CMA Pays de la Loire Sarthe.

- 4 CAP Boucher
- 6 CAP Boulanger
- 8 CAP Pâtissier
- 8 assistantes de comptabilité et d'administration
- 9 brevets de maîtrise coiffure

La CMA leur souhaite de réussir à présent leur intégration dans le monde professionnel et de s'épanouir dans leur nouveau métier.

Dès septembre 2019, la CMA accueillera de nouveaux candidats en reconversion professionnelle vers les métiers de l'artisanat ou en recherche d'excellence professionnelle.

Si on parlait orientation professionnelle en faisant son shopping

Franc succès au Forum de l'emploi organisé le 5 juin dernier, dans la galerie du centre commercial Sud au Mans.



Ce forum de l'emploi, organisé par la Mission locale, Pole emploi et la Direccte, comptait parmi ses participants l'Urma Sarthe.

De nombreux jeunes en recherche de formation en apprentissage et adultes en projet de reconversion professionnelle ont été accueillis et conseillés par Sarah Feunteun, Laurence Marais et Nadia Ozturk, conseillères jeunes adultes et entreprises, en collaboration avec les organisations professionnelles de la boucherie, de la boulangerie et de la charcuterie. L'après-midi a été ponctuée de démonstrations

réalisées par nos apprentis CAP 1^{re} année fleuriste et charcutier-traiteur.

Merci à Mickaël Doire, président de la Fédération de la boucherie, et Rudy Formosa, vice-président, Nicolas Doire, président de la Fédération de la boulangerie, Edouard Vidis et Cédric Vinter, co-présidents de la Fédération de la charcuterie, et Anne Charlotte Besnier, présidente de la Fédération fleuriste, pour leur participation aux cotés de la CMA Pays de la Loire Sarthe.

EN QUÊTE DE NOUVEAUTÉS ?

Vous ne serez pas déçu !

OFFRE DE FORMATION
du 2^{ème} semestre 2019

SEPTEMBRE		
Lundi 23/09, 30/09, 07/10, 14/10, 04/11, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12	KIT BUREAUTIQUE INTERNET POUR DÉBUTANTS LOUÉ La bureautique et l'Internet en toute simplicité. En bonus, un PC pour 1 € à l'issue de la formation.	
Vendredi 27	DYNAMISER SA PAGE FACEBOOK PRO pour les utilisateurs confirmés Se perfectionner sur FACEBOOK pour vendre plus et faire la promotion de son entreprise.	
Jeudi 03	APPRENDRE LE LÂCHER PRISE : LES CLÉS DE LA CONFIANCE Prendre du recul et apprendre à relativiser. Mieux canaliser son énergie pour gagner en sérénité.	
Lundi 07 & mardi 08	METTRE EN PLACE SA COMPTABILITÉ AVEC EBP pour les débutants Informatiser sa comptabilité pour gagner du temps, de l'efficacité et économiser des honoraires comptables.	
Lundi 07	DÉCOUVRIR «GOOGLE MY BUSINESS», SERVICE D'ANNUAIRE LOCAL GRATUIT ! Un ensemble d'outils gratuits pour doper votre référencement local et proposer une carte de visite complète de votre entreprise.	
Jeudi 10	INSTAGRAM & PINTEREST : METTRE EN VALEUR SES CRÉATIONS Créer un compte, communiquer pour créer une présence pertinente et obtenir des résultats d'audience en partageant des images et photos.	
Jeudi 10 & vendredi 11	AMÉLIORER SA PRATIQUE D'EXCEL Gérer, analyser et assurer le suivi de son activité à l'aide des fonctions avancées d'Excel. Utiliser les formules principales de calculs du tableur et mettre en forme des tableaux pour développer ses outils de gestion.	
Lundi 14	GÉRER SA MICRO ENTREPRISE AU QUOTIDIEN Tout savoir sur les évolutions et les nouveautés de la micro-entreprise. Comment bien gérer ce régime et éviter les pièges !	
Mardi 15	DYNAMISER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS POUR ÊTRE LU ET COMPRIS Adopter un style professionnel pour inspirer confiance. Doper sa communication écrite.	
Jeudi 17	UN COUPLE, UNE ENTREPRISE, 2 RETRAITES À ANTICIPER. Calcul de la retraite, acquisition des droits, carrière longue, cumul activité/retraite? Guide pratique pour anticiper et optimiser sa retraite, bien tourner la page et préparer sa vie après l'entreprise.	
Vendredi 18	EBP AUTO ENTREPRENEUR Un outil simple au service de la gestion de votre micro-entreprise.	

ARTISAN TNS (Travailleur Non Salaré) - 65 € / jour déjeuner inclus.
Autres statuts - 239 € / jour déjeuner inclus.



FORMATIONS COURTES
02 43 74 53 77
formationcontinue72@artisanatpaysdelaloire.fr

DISPOSITIFS FORMATION TAXI
Pascaline LELOUP - 02 43 50 20 88
pleloup@artisanatpaysdelaloire.fr

NOVEMBRE

Jeudi 07/11, 14/11, 21/11, 28/11, 05/12, 12/12 - 09/01, 16/01, 23/01	KIT BUREAUTIQUE INTERNET POUR DÉBUTANTS LE MANS CMA La bureautique et l'Internet en toute simplicité. En bonus, un PC pour 1 € à l'issue de la formation.
Vendredi 08	CRÉER ET ANIMER SA PAGE FACEBOOK PRO pour les débutants Ouvrir les portes de votre entreprise sur le plus grand des réseaux et au plus grand nombre de prospects. Être visible !
Jeudi 14	VOUS ÊTES DÉBORDÉ, MAIS ÊTES-VOUS RENTABLE ? Coût de revient, heures vendues, marge ? Savoir calculer, réajuster sa rentabilité en s'appuyant sur les éléments clés de son entreprise.
Vendredi 15	PERFECTIONNER SA PRATIQUE DE SKETCHUP 3D utilisateurs confirmés Découvrir les outils, fonctionnalités et plugin supplémentaires pour professionnaliser vos projets clients.
Lundi 25	COMMENT ORGANISER UN SECRETARIAT EFFICACE ? Gérer et organiser efficacement l'administratif de l'entreprise, donner confiance à ses clients et permettre au chef d'entreprise d'exercer pleinement son métier en toute sérénité.
Lundi 25/11, 02, 09, 16/12 & 06/01	CRÉER ET GÉRER SOI-MÊME SON SITE WEB AVEC WORDPRESS Vous êtes débutant ou presque ? Sans connaître les langages utilisés pour réaliser des pages Internet, créez en quelques heures un site de présentation à l'image de votre entreprise et qui attire des visiteurs.
Jeudi matin 28/11, 05/12, 12/12, 17/12	AUGMENTER VOS CHANCES D'ÊTRE CHOISI PAR LES CLIENTS (4 ateliers d'1/2 journée) Se remettre en question pour repenser le parcours de ses clients, adapter son offre et se différencier.
Vendredi matin 29/11 et 06/12	NUTRITION ET SOMMEIL : AMÉLIORER SON EFFICACITÉ AU QUOTIDIEN Améliorer sa créativité, son dynamisme et son efficacité au quotidien.

DÉCEMBRE

Lundi 02 & mardi 03	EBP DEVIS FACTURATION BATIMENT 2019 Réaliser ses devis et factures en tenant compte des spécificités du bâtiment. Simplifier la gestion et le suivi de son activité et gagner du temps.
Lundi 09	DÉBORDÉ, LA TÊTE DANS LE GUIDON, COMMENT GAGNER DU TEMPS ? Connaître ses "gaspilleurs" ou voleurs de temps personnels et déterminer les solutions pour les neutraliser. Se débarrasser des mauvaises habitudes et déterminer ses priorités.
Lundi 09 & mardi 10	HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE Connaître et respecter les bonnes pratiques d'hygiène pour fournir un produit sûr et sain à ses clients (Formation obligatoire 2011-731 du 24/06/2011 pour les activités de restauration traditionnelle et restauration rapide).
Mardi 10	COMMUNIQUER EFFICACEMENT EN TOUTE SITUATION Connaître les fondamentaux et les astuces d'une bonne communication pour faire passer ses messages et convaincre. Prévenir les situations à risque.
Mardi 17	CES GESTES ET ATTITUDES QUI NOUS TRAHISSENT ... DÉCODER LA COMMUNICATION NON VERBALE Analyser la façon dont les autres vous perçoivent et décrypter certains gestes qui parlent plus que des mots. Faire évoluer sa communication et regarder différemment ses interlocuteurs.

EN PARTENARIAT AVEC :



GroupamaPro
la vraie vie s'assure ici

Quels congés ? pour mon apprenti ?

En principe, votre apprenti bénéficie des mêmes congés que les autres salariés¹ bien qu'il partage son temps de travail entre l'entreprise et son CFA. Cependant, certaines dispositions lui sont propres. *Samorya Wilson*

De combien de jours de congés payés dispose l'apprenti ?

Pour tout mois de travail accompli, il acquiert deux jours et demi ouvrables de congés payés ou deux jours ouvrés, selon les accords auxquels est soumise l'entreprise. Soit cinq semaines par an. Rappelons que la notion de jours ouvrables regroupe tous les jours de la semaine, excepté le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés légaux chômés dans l'entreprise. Quant aux jours ouvrés, ils représentent les jours d'ouverture de l'entreprise (jours normalement travaillés). En principe (sauf disposition conventionnelle contraire), les congés payés sont acquis sur une période dite de référence, qui s'étend du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Dans certains cas, le nombre de jours de congés payés peut être supérieur à cinq semaines si la convention collective dont dépend l'entreprise le prévoit. Il vous appartient de décider de la période à laquelle votre apprenti peut prendre ses congés.

Quelles sont les règles qui lui sont propres ?

L'apprenti a droit à des jours supplémentaires de congé en période d'examens pour préparer les épreuves du diplôme prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi, chaque apprenti bénéficie d'un congé additionnel de cinq jours ouvrables dans le mois qui précède les examens². De la même manière, l'alternant peut bénéficier d'un

congé spécial rémunéré de trois jours pour la préparation aux épreuves de l'examen de son choix. Il s'agit du « congé examen de droit commun ». Il n'est imputable ni sur le congé annuel ni sur le temps normal de formation en CFA. Ce congé spécial examens est dû, quelle que soit l'ancienneté dans la branche professionnelle ou l'entreprise. Par ailleurs, il est possible pour un apprenti de prendre des congés sans soldes, s'il est âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise. Ce congé est fixé à 30 jours ouvrables au maximum ou 25 jours ouvrés, soit cinq semaines calendaires³.

Peut-il prendre des congés pour des événements personnels ?

À condition de remplir les conditions pour en bénéficier, l'apprenti a droit aux congés de maternité, de paternité, ou autres événements familiaux. Ainsi, il a droit à un ou deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente⁴ et à deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait plus de 21 ans, dans la limite de 30 jours ouvrables de congé (congés annuels et congés supplémentaires cumulés).

1. Article L 3 141-1 et suivants du Code du travail. 2. Article L 6 222-35 du Code du travail. 3. Article L 3 164-9 du Code du travail. 4. Article L 3 141-8 du Code du travail.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



DÉMATÉRIALISATION

Un registre général dématérialisé sera mis en place pour l'immatriculation ainsi qu'une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités.

SPI

Le stage de préparation à l'installation devient facultatif. Les CMA continueront à le proposer aux porteurs de projet souhaitant entreprendre dans l'artisanat.

CONJOINT

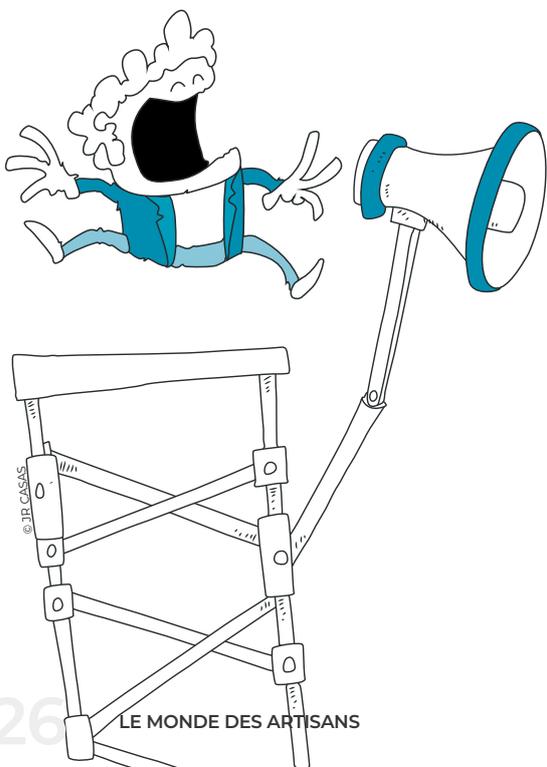
À défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié.

LECTURE RAPIDE

Loi Pacte : les nouveautés qui vous concernent

La loi (n° 2019-486) du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « loi Pacte » a finalement été publiée au JO du 23 mai. Afin d'y voir plus clair, voici le résumé des mesures à destination des TPE et PME artisanales.

Samorya Wilson

**Dématérialisation des formalités**

À l'horizon 2021, une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités sera mise en place (art. 1). Elle remplacera progressivement les centres de formalités des entreprises (CFE) actuels qui continueront à accompagner les entreprises pour l'accomplissement de leurs formalités. Toutefois, les entrepreneurs pourront continuer à déposer leur dossier auprès de leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

De la même manière, la loi prévoit l'instauration d'un registre général dématérialisé (art. 2) dans lequel serait prévue la nature de l'activité des entreprises artisanale ou agricole. Ce registre général servira à collecter, conserver et diffuser l'ensemble des informations concernant les entreprises. Il sera créé par voie d'ordonnance dans un délai de 24 mois.

Seuils sociaux remaniés**→ Répertoire des métiers**

En principe, les artisans qui dépassent le seuil de 11 salariés peuvent conserver, pendant trois ans, leur immatriculation au répertoire des métiers (RM) dès lors qu'ils emploient moins de 50 salariés. Avec la loi Pacte, ce seuil de 50 est relevé

à 250 salariés à compter du 1^{er} janvier 2020. De la même manière, les entrepreneurs qui avaient repris un fonds auparavant exploité par une personne immatriculée au répertoire des métiers pouvaient aussi s'immatriculer au répertoire des métiers s'ils franchissaient le seuil de 11 salariés tout en ayant un effectif inférieur à 50 salariés. Ce seuil de 50 passera à 100 salariés à compter du 1^{er} janvier 2020.

À noter que pour calculer l'effectif d'une entreprise artisanale, il sera fait référence aux modalités de décompte de l'effectif actuellement applicables pour le calcul et le recouvrement des cotisations sociales.

→ Cotisations sociales

Le seuil de 20 salariés, qui rendait obligatoire certaines cotisations, est relevé à 50. Sont ainsi concernés: la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC), le taux plein pour la contribution au Fonds national de l'aide au logement (Fnal), l'obligation d'un règlement intérieur dans l'établissement, la mise en place obligatoire d'un local de restauration et la taxe pour le développement des industries de l'ameublement et des industries du bois. En revanche, le seuil d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) reste à 20 salariés. Au

final, la loi regroupe tous les autres seuils sur les niveaux de 11, 50, 250 salariés. Précisons que les entreprises dont les effectifs fluctuent auront un délai de cinq ans pour répondre à leurs obligations.

Caractère facultatif du stage de préparation à l'installation

Jusqu'ici le créateur d'une entreprise artisanale devait suivre un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée de quelques jours, auprès de sa CMA (formation à la comptabilité et à la gestion notamment). Le texte du projet de loi Pacte supprime cette obligation et rend le SPI facultatif (art. 4). Les futurs artisans qui souhaiteraient toutefois accomplir ce stage préalable le pourront toujours – et nous leur recommandons vivement !

Évolution du statut du conjoint du chef d'entreprise

Jusqu'ici le chef d'entreprise devait déclarer le statut choisi par son conjoint (collaborateur ou salarié) auprès des organismes habilités à enregistrer l'immatriculation de l'entreprise. Maintenant, à défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié (art. 8).

Par ailleurs, la loi permet au partenaire auquel le travailleur indépendant est lié par Pacs de bénéficier de l'épargne salariale (intéressement, participation ou PEE) comme actuellement dans le cadre d'un mariage dès lors que l'entreprise a au moins un salarié (art. 155).

Nouvelle définition de l'entreprise

Avec la loi Pacte, toute société doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité (art. 169). Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Privilège au choix du statut d'EIRL

La loi prévoit des mesures destinées à inciter les entrepreneurs à choisir le statut d'EIRL (Entrepreneur individuel à responsabilité limitée) (art. 7).

Le dépôt est remplacé par une déclaration simple : toute personne projetant d'exercer une activité en son nom propre devra obligatoirement déclarer, lors de la création de son entreprise, s'il souhaite le faire en tant qu'entrepreneur individuel ou sous le régime de l'EIRL. Le choix peut aussi être fait à tout moment de la vie de l'entreprise.

S'agissant du patrimoine, avant la loi, l'entrepreneur devait déposer au(x) CFE une déclaration mentionnant les biens affectés à l'activité professionnelle, leur nature et leur valeur. Il était aussi tenu de faire estimer, par un expert, les actifs d'une valeur unitaire supérieure à 30 000 € qu'il souhaitait affecter à son patrimoine professionnel. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, le liquidateur pouvait donc uniquement saisir, « le patrimoine affecté » de l'entrepreneur. Avec la loi Pacte, l'entrepreneur n'a plus l'obligation de faire expertiser ses biens valant plus de 30 000 €.

De plus, il pourra aussi décider de n'affecter aucun bien à son patrimoine professionnel. C'est-à-dire qu'il aura la possibilité de démarrer son activité sous le statut d'EIRL à partir de rien.

La loi assouplit également l'utilisation des biens professionnels. Le risque de faillite personnelle en cas de mise en liquidation judiciaire, qu'encourait l'entrepreneur lorsqu'il avait personnellement disposé de ses biens professionnels, disparaît.

Fin de l'obligation de disposer d'un compte bancaire séparé

Depuis la publication de la loi, les travailleurs indépendants ne sont plus tenus de disposer d'un compte bancaire spécialement dédié à l'exercice de l'ensemble des transactions financières liées à leur activité professionnelle, si leur chiffre d'affaires annuel reste inférieur à 10 000 € pendant deux années civiles consécutives (art. 39). Cependant, rappelons que séparer ses dépenses professionnelles de ses revenus personnels peut permettre d'éviter la confusion des patrimoines, notamment en cas de contrôle Urssaf ou fiscal.

Durée des soldes

Les soldes auront désormais lieu, pour l'année civile, durant deux périodes d'une durée minimale de trois semaines et d'une durée maximale de six semaines chacune. Les dates ainsi que les heures de début et de fin seront fixées par un arrêté ministériel. Ces dispositions s'appliqueront à partir des prochaines soldes d'hiver.

 www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

Nouvelles mentions sur les factures

L'ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019 prévoit de nouvelles mentions dans les factures et modifie certaines sanctions. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2019, chaque facture devra, sauf cas particuliers, être émise « dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services ». De plus, deux nouvelles mentions devront figurer sur les factures émises à partir de la même date : l'adresse de facturation, lorsqu'elle est différente de l'adresse des parties, et le numéro de bon de commande, s'il a été préalablement établi par l'acheteur. La sanction pénale applicable en cas de non-respect des règles en matière de facturation sera également remplacée par une amende administrative dont le plafond est de 75 000 € pour une personne physique et de 350 000 € pour une personne morale. Enfin, rappelons que, depuis le 26 avril 2019, le refus de communication des CGV au client, jusqu'ici sanctionné par une amende civile, est remplacé par une amende administrative dont le plafond est de 15 000 € pour une personne physique et de 75 000 € pour une personne morale. *SN*

10 idées reçues (ou avérées) sur la cession-reprise

Vous hésitez à racheter tout ou partie d'une entreprise artisanale « qui patauge » ? Sachez que, bien souvent, trop hésiter est contre-productif... Auteur de « Reprendre une PME en difficulté », Pierre Maurin, consultant-formateur en contrôle de gestion auprès de PME et TPE, vous aide à distinguer le mythe de la réalité.

Propos recueillis par Samira Hamiche

1. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ EST PLUS RISQUÉ QUE REPRENDRE UNE ENTREPRISE SAINE

VRAI ET FAUX

Vrai, si l'entreprise présente des pertes et des dettes très élevées et si la grande majorité de ses produits (biens ou services) sont en déclin. Faux, si l'entreprise qui paraît saine (activité bénéficiaire et endettement très faible) a une activité en déclin (produits dépassés sur le plan technologique, produits qui deviendront interdits dans un an du fait de nouvelles réglementations environnementales, sanitaires ou de santé publique...) et une capacité insuffisante pour réaliser les investissements nécessaires pour créer de nouveaux produits et/ou une nouvelle activité.

2. PAS BESOIN D'ATTENDRE QU'UNE ENTREPRISE SOIT EN LIQUIDATION JUDICIAIRE OU EN REDRESSEMENT POUR LA RACHETER

VRAI

Si le prix de cession d'une entreprise ou d'un fonds de commerce en liquidation judiciaire peut sembler modeste, il cache très souvent la nécessité de réaliser des investissements importants et coûteux pour relancer l'activité de l'entreprise.

3. LES BANQUES NE ME FINANCERONT PAS

FAUX

Il existe de plus en plus de banques qui possèdent un service ou une activité spécialisée dans le financement d'entreprises en difficulté (Themis Banque, Bpifrance, BESV, Delubac & Cie, etc.).

4. PAS BESOIN D'ÊTRE UN SPÉCIALISTE DE LA FINANCE POUR REDRESSER UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

VRAI

Beaucoup de repreneurs non financiers ont réussi à reprendre une PME ou TPE en difficulté avec succès. En conséquence, nous pouvons dire, sans nous tromper, qu'il n'y a pas de profil-type de repreneur. Cependant, il est très important que les repreneurs non aguerris soient bien entourés, notamment en se faisant accompagner par la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de son département ou par une association dédiée à la reprise d'entreprise.

5. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ IMPLIQUE DE VERSER BEAUCOUP « DE SA POCHE »

FAUX

Certaines entreprises en difficulté peuvent être redressées simplement en réorientant leur stratégie ou leur politique commerciale, et ce avec les moyens dont elles disposent déjà et/ou avec des investissements peu coûteux.

6. PASSER PAR UN FONDS D'INVESTISSEMENT EST PLUS RISQUÉ

FAUX

La plupart des fonds d'investissement qui accompagnent des repreneurs de PME en difficulté le font sur une durée suffisante (entre cinq et sept ans en moyenne) et ne désirent pas devenir majoritaires au capital. En outre, ils ouvrent souvent leur carnet d'adresses aux repreneurs pour les aider à trouver de nouveaux clients et/ou financements.

7. IL N'EXISTE QUE TRÈS PEU D'AIDES PUBLIQUES À LA REPRISE

FAUX

Depuis la crise de 2009, de plus en plus de collectivités publiques proposent des financements dédiés à la reprise de PME ou TPE en difficulté. Et ce, afin de lutter contre le chômage, la disparition de certains savoir-faire et celle de leur patrimoine artisanal et/ou industriel.

8. L'ENTENTE AVEC LES SALARIÉS EN PLACE, L'INVESTISSEMENT DANS LA RSE, SONT PRIMORDIAUX

VRAI

Sans l'appui et la coopération du personnel de l'entreprise reprise, la probabilité de réussir à redresser l'activité est extrêmement faible, même si le ou les repreneurs possèdent ou bénéficient de fonds très élevés.

9. LORSQUE CE SONT LES SALARIÉS QUI REPRENNENT L'ENTREPRISE, C'EST LE PARCOURS DU COMBATTANT

FAUX

Bien souvent, ils bénéficient d'un accompagnement efficace du cédant, de la CMA dont ils sont ressortissants ou d'une association dédiée à la reprise (notamment s'ils désirent reprendre l'entreprise sous la forme d'une Scop).

10. APRÈS LA CESSION VIENT LE TEMPS DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE

VRAI

Dans la grande majorité des cas, l'entreprise s'est retrouvée en difficulté du fait de mauvais choix stratégiques, voire de l'absence d'une véritable stratégie...

Motorisations : Diesel : 2 287 / 2 998 cm³ (de 116 à 210 ch) ; gaz : 3.0 GNV (136 ch) ; électrique (110 ch)
Dimensions : 5 040 / 5 560 / 5 950 / 7 130 / 7 500 x 1 996 x 2 260 / 2 640 / 2 670 / 2 860 / 2 940 mm
Longueur de chargement : 2 610 / 3 130 / 3 540 / 4 680 / 5 125 mm

Volume utile : 7,3 / 9 / 10,8 / 12 / 13,4 / 16 / 17,5 / 18 / 19,6 m³

Charge utile : 968 à 1 369 kg
PTAC : 3,5 T



PHOTOS: © IVECO

IVECO DAILY 2019

La version 2.0

Le Daily d'Iveco est un utilitaire lourd apprécié depuis plus de 40 ans pour ses qualités d'endurance et de robustesse permises par son solide châssis. Cette année, le constructeur italien a doté son utilitaire nouvelle génération d'aides à la conduite et d'une connectivité de pointe... Guillaume Geneste

Sur la forme et le fond, peu de changements

Extérieurement, les seules modifications portent sur l'adoption d'un nouveau bouclier avant en trois parties (ce qui permet d'abaisser les coûts de réparation) et d'une nouvelle calandre. Le Daily peut aussi désormais recevoir des phares full-LED. La palette de motorisations se compose toujours du bloc 2,3 l et du 3,0 l, ce dernier servant de base moteur à la version GNV qui n'évolue pas. Pas de changement de technologie majeur non plus pour la version électrique. À noter les intervalles de révision portés à 60 000 km.



Nombreuses aides à la conduite

Le Daily 2019 peut disposer de nombreux systèmes d'aides à la conduite : freinage automatique d'urgence, régulateur de vitesse adaptatif (ACC) qui, associé au « Queue Assist » et au maintien dans la voie, permet de maintenir la vitesse et la distance de sécurité avec le véhicule de devant, depuis la vitesse enregistrée jusqu'à l'arrêt complet. Il dispose aussi d'un frein de stationnement électrique automatique, du « Hill Assist » pour limiter la vitesse en descente et d'un mode « Traction Plus », une première sur un modèle propulsion.

Connectivité 2.0
 La version 2019 du Daily offre des fonctionnalités innovantes en termes de connectivité, et ce, grâce à la nouvelle application qui permet d'être mis en relation avec une plateforme de maintenance depuis le véhicule afin de faire un diagnostic en cas de problème ou une remise à jour à distance, par exemple. Mais aussi de bénéficier d'une analyse de l'utilisation du véhicule – performances, consommation de carburant, style de conduite du conducteur... – adaptée aux besoins et à la taille de l'entreprise.



Aides à la conduite
 Très nombreuses versions

Détails de finitions

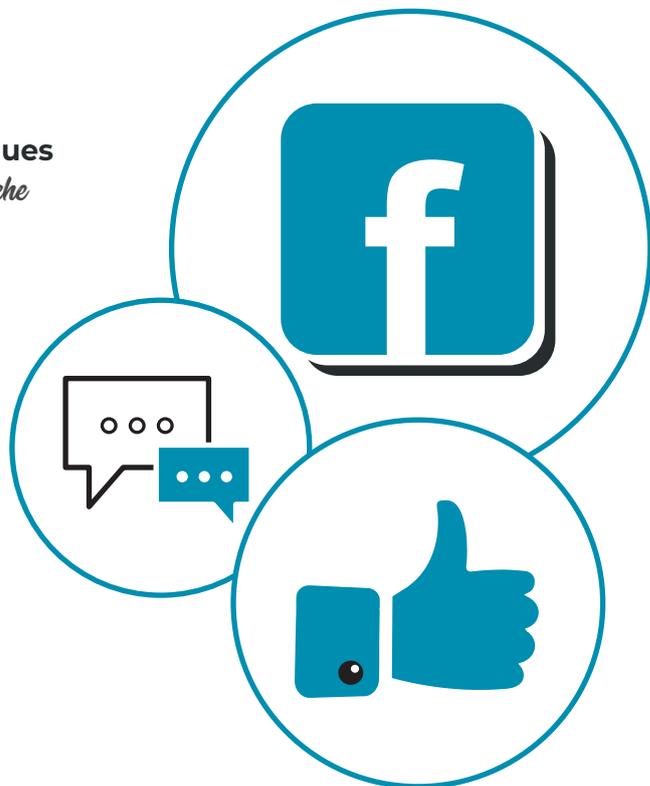
Changements esthétiques légers



PRIX ENCORE NON DÉTERMINÉS

En panne d'inspiration pour « réveiller » votre communauté sur Facebook? Voici quelques exemples de publications à tester. *Samira Hamiche*

(RE)NOUER LE CONTACT SUR FACEBOOK



1. CRÉEZ UN SONDAGE

Demander un avis, juger une création ou tout simplement mieux connaître les goûts de votre clientèle:

le sondage s'adapte à nombre de situations et impliquera votre audience dans les prises de décisions.

Deux façons de procéder:

→ Faire un montage (via Canva, par exemple) en utilisant les « réactions ».

Mais attention, les combinaisons image/réaction doivent être cohérentes, car Facebook peut le repérer.



→ Utiliser l'outil « sondage », qui permet de paramétrer la durée de votre petite enquête, d'ajouter des images et gifs, et de visualiser facilement les résultats.



2. LANCEZ UN DÉFI

Seul ou en équipe, mettez-vous en scène de façon amusante. Même si, derrière, il n'y a rien de matériel à gagner, vous ferez au moins réagir votre communauté...

Ce qui est le but, n'est-ce pas? Exemple ici avec la boucherie Gantzer en Alsace. Un maximum de « like » et le boucher enlève TOUT... La saga a tenu les clients en haleine!

📍 @charcuterie.traiteur



3. DEMANDEZ CONSEIL

Les réseaux sociaux ont été créés pour discuter... Interrogez donc vos abonnés! Une question, même simple, prouvera l'intérêt et la confiance que vous accordez à la clientèle. Ces publications sont assez utiles, notamment si vous sortez un nouveau produit ou proposez un nouveau service.

📍 @reineastridchocolat



4. APPELEZ AUX TAGS

Des amis particulièrement gourmands ? Une petite annonce qui peut intéresser vos abonnés ? Appeler à « taguer » (identifier via son alias) ses amis Facebook invite à interagir – parfois longtemps – via un même post. En plus de renforcer les interactions avec vos fans, ce type de publication peut vous apporter des abonnés supplémentaires (à savoir les personnes identifiées).

📍 @laiterielesfayes

5. PASSEZ EN DIRECT

Pour vous, c'est peut-être la routine... Mais sachez que vos gestes techniques peuvent être captivants. En langage Web, on parle de vidéos « satisfaisantes » (ou « feel good »), car elles procurent une sensation de bien-être, voire d'hypnose. Posez votre smartphone près de vous ou faites-vous filmer par un collaborateur. De façon générale, les « live » Facebook (images de cérémonie, salutations du jour, etc.) vous lient aux abonnés, qui reçoivent une notification quand vous êtes en direct. La vidéo sera par la suite toujours accessible sur votre page.

📍 @Jordan Lecestre Boulanger

**6. VALORISEZ VOS SUPPORTERS**

Des abonnés vous félicitent, une cliente poste une photo de sa nouvelle coupe... Alors vous vous empressiez de reposter sur votre mur ? Et bien, vous avez totalement raison ! En des termes abscons, cela s'appelle le CGU, comme « contenu généré par les utilisateurs ». Cela signifie que les abonnés vous épargnent la moitié du travail : ils ont créé la publication, vous n'avez plus qu'à la relayer en les remerciant et en les citant, bien évidemment. D'autres abonnés seront alors tentés de prendre modèle et posteront à leur tour vos réalisations. Effet boule de neige (presque) garanti !

📍 @scoothair.officiel

LES PIÈGES
À ÉVITER

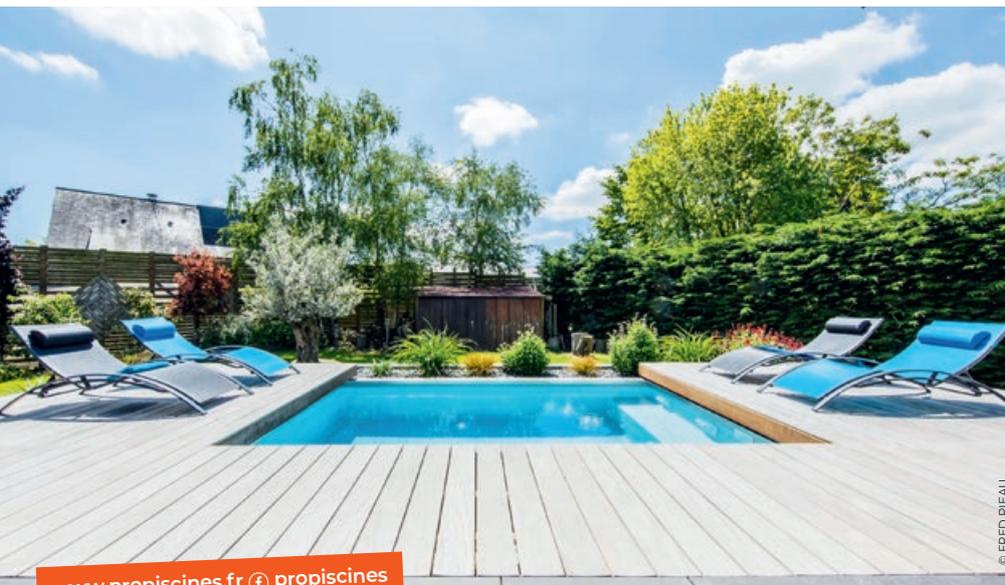
- Utiliser trop souvent le même format de publications.
- Faire des « lives » trop longs ou qu'on ne comprend pas facilement sans le son.
- Réagir « épidermiquement » aux avis

- négatifs mais non insultants, qui sont parfois constructifs.
- Considérer qu'un post avec peu de « like » ou de commentaires est raté. Ce ne doit pas être un motif d'abandon : poursuivez vos tests...



Stanislas Tymowski,
administrateur membre
du collège B to C de la FPP

« Certains propriétaires
créent une piscine
pour profiter de leur
maison et lui apporter une
plus-value. Au-delà de cela,
c'est une valeur de
bien-être et de confort. »



www.propiscines.fr f propiscines

© FRED PIEAU

PISCINIERS

GRAND BLEU À L'HORIZON

Longtemps perçue comme un équipement de luxe, la piscine se démocratise et la majorité des Français qui se jettent à l'eau se rapproche de professionnels pour réaliser leur projet. Zoom sur un secteur en bonne santé avec la Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Isabelle Flayeux

« **L**e secteur des piscines se porte très bien. Premier marché à l'échelle européenne, deuxième au monde après les États-Unis, la France compte de plus en plus de professionnels et le nombre de piscines augmente chaque année », explique Stanislas Tymowski, artisan piscinier à Bordeaux (Gironde), administrateur membre du collège B to C de la FPP. Pour la troisième année consécutive, le marché a enregistré en 2018 une hausse de 7,5 % et reste promis à un bel avenir avec 450 000 projets enregistrés à court ou moyen terme et 110 000 intentions de rénovation. « 70 % des 1,3 million de piscines enterrées ont plus de dix ans. La profession est sollicitée pour des petits travaux comme pour des restructurations d'espaces. Le rôle du technicien est aussi de mettre en garde et de conseiller les propriétaires sur les normes en matière de sécurité. » 2,5 millions de piscines privées parsèment l'Hexagone à fin 2018. Plus petites aujourd'hui (32 m² contre 42 m² avant 1991), les piscines sont mieux équipées pour améliorer l'entretien et le confort.

UN BESOIN DE RECRUTEMENT

« Dans la majorité des cas, les entreprises artisanales construisent les piscines de A à Z, du terrassement à la filtration en passant par les accessoires, les terrasses ou le pool house. D'autres se spécialisent sur certaines étapes. Le nombre moyen de salariés varie de cinq à huit. » Si le secteur des piscines regroupe plus de 51 000 emplois en France, dont plus de la moitié d'entre eux sont des emplois directs, les professionnels confient malgré tout leurs difficultés en termes de recrutement. « Nous manquons cruellement de techniciens. 1 800 contrats en alternance peuvent être saisis par des lycéens suivant un cursus de bac professionnel (58 %) et des élèves en CAP (20 %). » 80 à 100 jeunes sortent diplômés chaque année des huit établissements qui forment au BP métiers de la piscine, alors qu'il en faudrait bien davantage. 90 % des nouveaux diplômés sont embauchés dans les trois mois à des postes « à fort potentiel tant le métier couvre de compétences et de domaines ».

39 %

des entreprises de piscines
connaissent un besoin
de recrutement fin 2017

51 000

emplois en France dans le
secteur dont plus de la moitié
en emplois directs

+7,5 %

de progression du chiffre
d'affaires de la profession
entre 2017 et 2018

VITRAILLISTES

D'HIER COMME D'AUJOURD'HUI

Après le secteur de la verrerie-cristallerie*, focus sur le métier de vitrailliste. Ils sont un peu plus de 400 artisans en France à restaurer et/ou créer les vitraux des églises, mais aussi des vitraux décoratifs. Leur savoir-faire ancestral ne les empêche pas d'innover et de s'inscrire dans l'avenir. *Sophie de Courtivron*

« **N**ous faisons à 70 % de la restauration de vitraux de monuments historiques et à 30 % de la restauration de patrimoine privé ainsi que de la création pour des particuliers », pose Élodie Vally (en photo ci-dessous), vitrailliste au sein de la vénérable Maison Lorin, située à Chartres (3 personnes, 6^e génération de verriers sur place), ville dont la cathédrale arbore des vitraux dont les plus anciens sont du XII^e siècle. Jean-François Lagier, directeur du Centre international du vitrail (CIV), à la fois centre de formation professionnelle continue, lieu d'animations et musée du vitrail, le confirme : « Les entreprises se spécialisent ; certaines ne font que de la création (si elles ne sont pas formées pour le patrimoine) ; les gros ateliers font principalement de la restauration ».

UNE CRÉATIVITÉ SANS BORNE

« En création, on nous demande beaucoup de doubles vitrages,

nous devons adapter nos techniques », explique Élodie Vally. Le savoir-faire reste traditionnel, « mais on le modernise en intégrant à notre métier les techniques de décoration du verre (gravure, déformation du verre à chaud) et en créant des objets (luminaires, paravents...). » Dans la partie « musée » du CIV, on découvre des vitraux avec des leds, sans sertissage, etc. « Dans le contemporain, il s'agit de répondre à la demande des artistes, et donc de rechercher des moyens d'expression adéquats (verres fusionnés, peints, collés...) », poursuit Jean-François Lagier.

L'UNION FAIT LA FORCE

L'artisan vitrailliste est le pivot entre l'artiste (quand ce n'est pas lui qui crée), le chantier et la mise en œuvre. « L'atelier sera toujours le lieu de la conception, mais l'artisan doit aujourd'hui pouvoir assumer l'ingénierie de la réalisation, intégrer la chaîne comprenant

architectes, décorateurs, maîtrise d'œuvre... On ne peut plus être tout seul », observe Jean-François Lagier. La Maison Lorin réalise des chantiers en groupement d'entreprises ; Élodie Vally y voit de nombreux avantages : « Plus de moyens humains, plus de réactivité, mutualisation de la sableuse (pour graver le verre), des échafaudages... Nous travaillons aussi avec des ferronniers d'art, des tailleurs de pierre, en groupement ou en sous-traitance. Et même avec des spécialistes du verre ayant une formation plus scientifique quant à ses altérations. » Ce dialogue permanent est d'ailleurs, selon Jean-François Lagier, « un schéma très classique dans l'histoire de l'art »...

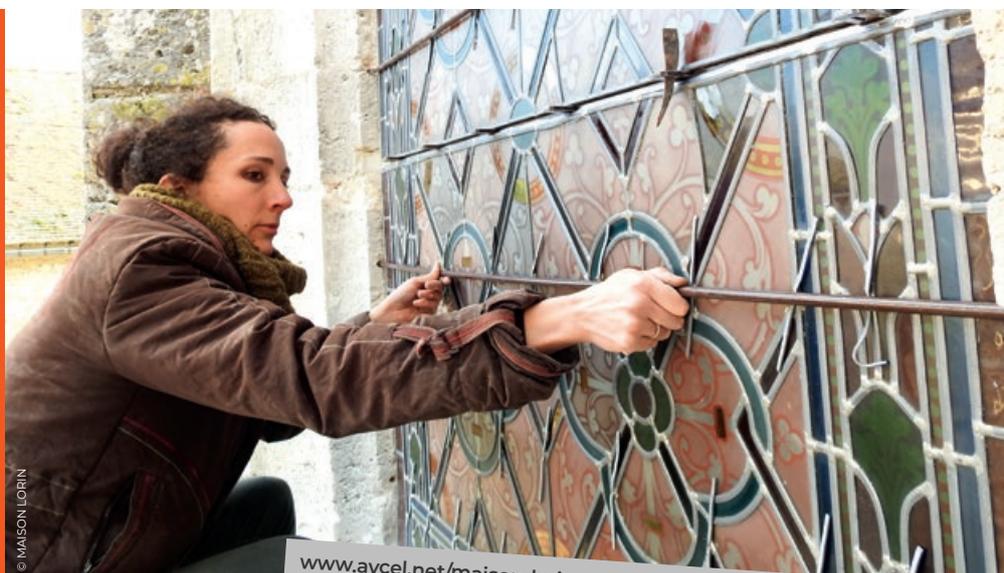
*Voir *Le Monde des Artisans* n° 130, daté de mai-juin 2019.

« **CHARTRES EN LUMIÈRE** », jusqu'au 12 octobre : 24 sites illuminés, 7 jours sur 7, de la tombée de la nuit à 1 heure du matin.



Jean-François Lagier,
directeur du CIV (Chartres)

« Une menace pèse sur le métier. Il y a des restrictions d'usage sur le plomb (qui lie entre eux les morceaux de verre), qui vont se renforcer. Or il n'y a pas de produits de substitution. »



www.avcel.net/maison-lorin - www.centre-vitrail.org/fr



« En reprenant l'entreprise, j'ai misé sur la diversification et cherché à travailler le cuir de façon totalement exclusive. »

TALENT À FLEUR DE PEAU

MAISON FEY – GAINERIE ET DORURE SUR CUIR

Désuète la gainerie ? Assurément pas. Surtout à observer de plus près les créations de la Maison Fey, reprise il y a sept ans par l'audacieuse Fabienne Saligue. L'entreprise parisienne plus que centenaire ne cesse, depuis, de remettre dans l'air du temps un savoir-faire en pleine raréfaction, qui a ses initiés parmi les grandes signatures de la décoration d'intérieur. *Julie Clessienne*

HISTOIRE D'UNE REPRISE

Si Fabienne Saligue ne sait « rien faire de ses dix doigts », on peut toutefois lui accorder un don certain pour l'entrepreneuriat. Pur produit des branches marketing et commercial de grands groupes comme Danone, cette diplômée de l'Essec s'est lancé un défi de taille en 2011 : « Reprendre une EPV* dans la décoration, en région parisienne, comprenant entre cinq et dix salariés ». Son choix s'oriente vers la Maison Fey, une entreprise jusqu'alors familiale créée en 1910. Elle va tout de suite y imprimer sa patte : « Diversification des produits (dont au moins une création exclusive par an), internationalisation, montée en gamme et visibilité ».



MATIÈRE SANS LIMITE

Art ancestral, la gainerie consiste à recouvrir n'importe quelle structure avec du cuir : mobilier, mur, objets de bureau... S'il n'existe plus de formation à proprement parler, les dernières entreprises à pratiquer ce métier (cinq à Paris, dix en province) puisent au besoin leur main-d'œuvre dans le secteur de la maroquinerie-sellerie. « Nous travaillons le cuir sous toutes ses formes – gaufré, tissé, troué, plissé... – et l'enrichissons à l'envi – patine, peinture, dorure, le tout à la main », explique Julien, le chef d'atelier. Ici, les outils datent des débuts de l'entreprise, mais l'innovation est constante, et stimulante !

VIVIER DE TALENTS

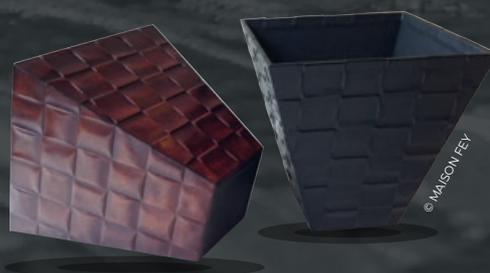
Convaincue de l'intérêt de se diversifier et de surprendre, Fabienne Saligue multiplie les partenariats, rend visible ses projets « sur notre site récemment modernisé, sur Facebook, Pinterest, Instagram... ». Et pour lancer des créations originales, rien de plus simple : « Le Viaduc des Arts, où l'entreprise est installée depuis sa réhabilitation, permet de collaborer facilement entre voisins. Nous avons déjà travaillé avec des menuisiers et sommes en train de développer un concept inédit alliant cuir et plume avec Julien Vermeulen, un jeune plumassier**. Nous présentons souvent ces œuvres lors de Salons prestigieux, comme Révélations. Il faut toujours voir plus loin », estime Fabienne Saligue.



QUAND L'AUDACE PAYE...

La réactivité et la précision d'exécution de la Maison Fey attirent aujourd'hui les décorateurs d'intérieur et les agences les plus en vue. « Cette clientèle aime que l'on soit force de propositions, qu'on leur présente nos exclusivités », affirme Fabienne Saligue. L'audace et le talent payent : des murs des boutiques de l'horloger Patek Philippe à Londres ou en Suisse, à ceux du restaurant d'Alain Ducasse à Macao, ou celui de Philippe Starck à Venise... Sans oublier le sous-main qui orne le pupitre du président du Sénat ou les porte-documents personnalisés des ministres... Tous portent la griffe de la maison.

Issu d'une collaboration avec le designer Pierre Charrier, le vaisselier « Wallet », présenté lors du Salon Révélations, est une prouesse technique (sa porte flexible et aimantée dissimule des rayonnages en multiplis).



UN SAVOIR-FAIRE PRÉCIEUX

Spécialité de la maison : le cuir de Cordoue, qui a toujours ses adeptes. Cet ancêtre du papier peint, qui trouve ses origines au XVIII^e siècle, en Espagne et au Maghreb, impose une maîtrise toute particulière. « Le cuir est gaufré, pressé sous des plaques gravées en aluminium. Celles-ci peuvent être totalement personnalisées à la demande et façonnées sur nos machines à commande numérique. Seule limite : le budget du client (comptez 5 000 € pour créer son propre motif, puis 300 à 1 200 € pour une plaque en cuir de 70 X 65 cm, selon les finitions) », souligne Julien. Parmi les autres talents « maison » : la restauration (10 à 15 % du CA) et le travail du parchemin.

www.maisonfey.com +

DATES CLÉS

1910

Création de l'entreprise dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine. Trois générations s'y succéderont durant un siècle.

1995

Déménagement de l'atelier-showroom au Viaduc des Arts, dès sa création (12^e arrondissement). Un autre atelier de fabrication à la Défense assure les plus grosses pièces.

2007

Obtention du label EPV alors tout juste lancé par le Gouvernement, renouvelé en 2012.

2011

Reprise de l'entreprise par Fabienne Saligue, qui y injecte ses connaissances en matière de marketing et commerce.

2020

Préparation des 110 ans de l'entreprise qui compte désormais huit salariés.

* Entreprise du patrimoine vivant. ** Lauréat 2018 du Prix Bettencourt pour l'intelligence de la main, catégorie « Talents d'exception ».

RECRUTER... AUTREMENT

Profiter de la diffusion virale des offres d'emploi relayées sur Facebook, faire appel à un dispositif d'aide pour confier à un demandeur d'emploi une mission temporaire, favoriser l'égalité de l'accès au monde du travail en embauchant une personne handicapée... Les solutions de recrutement sont nombreuses, parfois méconnues. Voici trois témoignages comme autant d'exemples à suivre... *Sylvain Villaume*



JEAN MAZENOD - FABRICATION ADDITIVE ARDAN, GAGNANT-GAGNANT

Rencontre et obstination donnent parfois lieu à des collaborations fécondes. La rencontre, c'est celle de l'équipe de Conceptstore 3D, une entreprise de fabrication additive (autrement dit, l'impression 3D) avec un jeune client passionné par le sujet, et désireux d'y acquérir une première expérience professionnelle. L'obstination, c'est celle de ce client, Vivien Salamone, et des dirigeants de l'entreprise créée en 2014 à Marly, dans l'agglomération de Metz (Moselle), pour trouver LA solution. « *Nous étions intéressés par ses compétences, sa formation de graphiste, sa curiosité, sa perspicacité et sa connaissance de l'impression 3D*, relate Jean Mazenod, cofondateur avec Dave Lajoie de Conceptstore 3D. *Nous avons besoin d'un community manager, mais pas les moyens d'en embaucher un à durée indéterminée. Et c'est lui, à force de se renseigner, qui a appris la connaissance du dispositif Ardan !* » Ardan, c'est l'Action régionale pour le développement d'activités nouvelles, mise en œuvre dans plusieurs régions, dont en l'occurrence celle du Grand Est. Pendant six mois, Vivien Salamone a pu rejoindre Conceptstore 3D, qui a bénéficié pour cela de l'aide financière de la collectivité et de l'appui de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle (CMA 57). « *Nous ne roulons pas sur l'or mais, pour nous développer, nous avons besoin de bras et de cerveaux. Pour nous, Ardan constituait l'opportunité idéale*, souligne Jean Mazenod. *Nous avons été accompagnés par la CMA 57, nous comme Vivien. Il nous a donné satisfaction et si nous avons pu l'embaucher, nous l'aurions gardé. Il a développé nos réseaux sociaux et notre site Internet, une partie importante pour notre activité, et lui a acquis des compétences.* » Un système gagnant-gagnant.

VOTRE CMA EN SOUTIEN !

Quels que soient vos besoins ou vos aspirations en matière de recrutement, ayez le réflexe CMA ! Votre chambre de métiers et de l'artisanat est là pour vous accompagner et peut même trouver des solutions auxquelles vous n'auriez pas pensé. Qu'il s'agisse de formations aux outils numériques, d'information sur les dispositifs disponibles ou de conseils sur le recrutement de personnes handicapées, pour ne citer que les trois exemples pris ici, votre chambre de métiers et de l'artisanat vous fournira tout le soutien nécessaire.

POUR CONTACTER VOTRE CMA : 0825 36 36 36 (numéro d'appel commun) – annuairecma.artisanat.fr

JEAN-CLAUDE JAGU - BOUCHERIE RÉSEAU (VRAIMENT) SOCIAL

C'est un client, à l'occasion de l'opération « 24 heures chez mon artisan boucher », qui a eu l'idée en 2016 de créer une page Facebook pour la boucherie Jagu. « Vous savez, j'ai 50 ans, je ne savais pas trop en quoi ça consistait », avoue aujourd'hui dans un large sourire le patron de l'enseigne, Jean-Claude Jagu (à gauche sur la photo). Car, depuis, Facebook est devenu le canal de recrutement favori de l'artisan de Pontchâteau, en Loire-Atlantique. « À deux reprises, en 2017 puis en 2018, nous avons fait face à une pénurie de main-d'œuvre, raconte-t-il. Comme notre page Facebook était devenue assez dynamique, avec 800 abonnés à l'époque, je me suis dit qu'on allait y relayer nos offres d'emploi. » La première fois, c'est un boucher qui est recherché. Amplement partagée, la publication vidéo de Jean-Claude Jagu atteint 125 000 personnes. 80 candidatures lui parviennent en deux semaines, dont quinze pertinentes ; sept postulants sont reçus, « tous de qualité », et le recrutement aboutit. La deuxième fois, le commerçant recherche un charcutier : le soir même de la publication, l'affaire est conclue « avec un cadre en grande surface qui souhaitait revenir à l'artisanat ! » Les deux recrues sont toujours là, « pas près de partir ». « C'est impressionnant d'efficacité, je ne m'y attendais pas, et quand la situation se présentera de nouveau, je n'hésiterai pas à réutiliser ce canal », assure Jean-Claude Jagu, heureux de vérifier la dimension « sociale » du réseau. En attendant, avec une employée, il publie chaque matin la photo d'un produit proposé à la vente et la page comptera bientôt plus de 900 suiveurs !



@boucheriejagu



www.dubourg.fr

ALAIN FERNANDEZ - PEINTURE

LE HANDICAP N'EST PAS UN OBSTACLE

« Permettre à tous de s'épanouir à travers le travail fait partie des missions d'une entreprise. Alors, j'estime qu'il est de mon devoir de favoriser l'embauche d'une personne handicapée. »

À la tête de Dubourg Déco, entreprise de peinture située à Flers, dans l'Orne, Alain Fernandez a recruté Sébastien en octobre 2018. À 46 ans, Sébastien est un ancien de la maison, où il avait effectué son apprentissage et débuté dans le métier avant de suivre un ancien collègue qui venait de se mettre à son compte. Quand, l'an dernier, son patron parti à la retraite, Sébastien est venu trouver Alain Fernandez, il venait d'être amputé de l'avant-bras gauche à la suite d'un accident de voiture. Malgré ce handicap, le gérant de Dubourg Déco

n'a pas hésité à lui donner sa chance : « Sébastien porte une prothèse, certaines tâches du métier lui sont plus compliquées que d'autres, nous adaptons donc ses missions en lui confiant par exemple des chantiers n'impliquant pas de pose de papier peint. Nous l'avons également équipé d'un véhicule utilitaire adapté, avec boîte automatique. Sa volonté lui permet de dépasser les difficultés inhérentes à son handicap. » Quand il croise un confrère chef d'entreprise, Alain Fernandez n'hésite jamais à évoquer la situation de Sébastien : « Je sais qu'il y a des freins par rapport à ces questions, alors je mets en avant cet exemple. En précisant qu'en interne aussi, pour toute l'équipe, travailler avec une personne handicapée a quelque chose de vertueux. » Sébastien a signé un CDI de 28 heures par semaine et travaille quatre jours de suite, du lundi au jeudi. Dubourg Déco n'en est pas à son coup d'essai : pendant cinq ans, l'entreprise a compté dans ses rangs un peintre apprenti sourd et muet.

AGNÈS PANNIER-RUNACHER

« AVEC LES CMA POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES ARTISANS »

La loi Pacte (pour la croissance et la transformation des entreprises) et la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel (qui fait notamment évoluer l'apprentissage) ont des répercussions sur l'artisanat. La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances nous éclaire sur certains points phare de l'actualité du secteur.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUE REPRÉSENTE L'APPRENTISSAGE POUR VOUS

ET LE GOUVERNEMENT ? Nous avons la chance en France d'avoir dans chaque région des gestes ancestraux et des savoir-faire uniques qui font toute la richesse de notre artisanat. Ces gestes, nous devons en être fiers, les adapter à la modernité et les transmettre à nos jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons réformé l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Nous voulons mettre à l'honneur l'artisanat dans les CFA et les campus d'excellence. Ces réformes portées par Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer ont déjà des résultats. J'en veux pour preuve le nombre de demandes d'apprentissage des jeunes. Le nombre d'apprentis est en plein boom.

ET L'ARTISANAT ? Outre les savoir-faire, l'artisanat est un extraordinaire créateur de lien social. Sans artisans, une ville perd son âme. Elle perd son activité et avec elle ses habitants. Pour protéger nos centres-villes, il faut protéger les artisans quand ils rencontrent des difficultés. Durant les derniers mois, de nombreux artisans ont été affectés par des blocages et des manifestations le samedi. Le Gouvernement s'est mobilisé pour accélérer les dédommagements des assurances et pour soutenir les artisans en difficulté.

Il faut d'ailleurs faire mieux connaître ces mesures ! Enfin, l'artisanat est la première entreprise de France. Pour que les entreprises artisanales continuent à créer de l'emploi, nous avons simplifié leur quotidien dans la loi Pacte : en facilitant la création d'entreprise, en simplifiant les seuils sociaux et fiscaux, en encourageant à la reprise d'entreprise et donc à la transmission des savoir-faire. Il faut aller encore plus loin et c'est notre objectif dans les mois à venir.

QU'AVEZ-VOUS À DIRE SUR LA « RÉGIONALISATION » DES CHAMBRES DE MÉTIERS PRÉVUE DANS LA LOI PACTE ?

Le lien de proximité avec les territoires est vital. Il doit être préservé. Les chambres départementales assureront donc toujours un service de proximité. Un budget d'initiative locale permettra d'agir en tenant compte des besoins des artisans de chaque département. Ce modèle allie donc bien l'efficacité et la proximité.

SUR QUELS CHANTIERS À VENIR ATTENDEZ-VOUS L'IMPLICATION DES CMA ?

L'important dans une loi, c'est qu'elle apporte un vrai bénéfice aux gens. Sinon, elle n'existe pas. C'est tout le défi pour la loi Pacte. Et je sais que je peux compter sur les CMA pour dire aux artisans leurs nouveaux droits en matière de seuils, de facilité de reprise, de statut du conjoint collaborateur. Rappeler aussi que l'intéressement n'est plus taxé dans les PME est utile. Et puis je souhaite travailler main dans la main avec les CMA pour faciliter le quotidien des artisans.

SON PARCOURS

1995

Diplômée de HEC

2000

Inspectrice des Finances

2011

Directrice de la division clients Recherche et Développement de Faurecia Interior Systems

2013

Directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes

2018

Nomination au poste de secrétaire d'État auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





L'AUTHENTIFICATION FORTE BIENTÔT OBLIGATOIRE

À compter du 14 septembre 2019, les normes techniques de la directive européenne relative aux services de paiements dans le marché intérieur, dite DSP2¹, entreront en vigueur. Cette réglementation vise à renforcer le niveau de sécurité des paiements et à protéger les consommateurs en imposant des procédures d'authentification forte pour l'accès aux comptes et les opérations de paiements.

▶ **LES IMPACTS POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PEUVENT ÊTRE CONSÉQUENTS. IL EST IMPORTANT D'ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'AUTHENTIFICATION FORTE.**

**LE CRÉDIT MUTUEL VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS**

Crédit  Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients sociétaires.

(1) Directive européenne 2015/2366 relative aux services de paiement dans le marché intérieur.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09.